



# LA VIE ASSOCIATIVE A IVRY SUR SEINE

*Rapport du conseil scientifique de la ville d'Ivry  
sur Seine*

*« L'association ne peut trouver un sens que si elle se délivre des pesanteurs héritées »  
Extrait de « Quel monde associatif demain ? »*

# Contenu

I/ Préambule .....	2
II/ Introduction .....	3
III/ Les associations loi de 1901 .....	4
Aspects historiques.....	4
Données nationales sur la vie associative .....	4
Aspects juridiques et fonctionnement .....	10
Les différentes catégories d'associations.....	11
IV/ La vie associative à Ivry .....	15
Quelques remarques préliminaires.....	15
Quelques éléments de comparaison.....	16
Quelques exemples d'associations soutenues par la municipalité de divers domaines : culturel, sportif, humanitaire, confessionnel, ... ..	21
V/ Autres associations hors du champ municipal .....	40
VI/ Nouvelles formes d'associations : réseaux sociaux, associations libres hors statut 1901, groupements autour un thème précis ou une action précise pour une durée déterminée.....	50
VII/ Conclusion.....	55
PRECONISATIONS : Mieux communiquer, se rencontrer davantage pour mieux agir .....	57
EVOLUTIONS : rester attentif.....	59
Remerciements.....	60
Le Conseil scientifique.....	61
Annexes.....	64
Bibliographie rapide .....	64
Liens internet.....	65
Autres sites .....	66



## I/ Préambule

Le Conseil scientifique a été créé en 2008 par Pierre Gosnat, Maire de l'époque, à l'initiative d'Edith Pertunski-Deléage, adjointe déléguée à la culture scientifique, à la recherche et à l'enseignement supérieur.

Il a pour mission d'apporter sa contribution intellectuelle, en toute indépendance, sur des sujets relevant de disciplines diverses. Il réalise à partir de ses propres sources des expertises dans le but d'éclairer en amont les choix de la municipalité ainsi que les effets à long terme des décisions municipales.

Le Conseil scientifique tient particulièrement à son indépendance de parole et a toujours eu cette ligne de conduite. Ses membres viennent d'horizons divers et ne sont pas liés à une appartenance politique particulière. Monsieur le Maire a d'ailleurs toujours accepté ce principe de fonctionnement et l'a même considéré comme une des conditions nécessaires à la production d'écrits apportant un regard distancié et libre d'expression.



## II/ Introduction

Fin 2021, après un profond renouvellement de ses membres et une réflexion sur ses méthodes de travail, le Conseil scientifique a proposé à Philippe Bouyssou, Maire d'Ivry sur Seine, de participer à la réflexion entreprise par la ville sur les associations. Philippe Bouyssou a été très intéressé par cette suggestion et a incité les membres du Conseil à engager leur réflexion.

Nous avons, suivant une procédure déjà utilisée pour les rapports précédents, rencontré des acteurs de la vie associative à Ivry, des membres de l'Equipe municipale, en particulier l'adjoint chargé de la vie associative et d'autres conseillers participant à la Mission d'Information et d'Évaluation (MIE), qui a pour objectif de réfléchir aux modalités de financement par la ville de certaines associations et aux évolutions à apporter dans ce domaine.

Nous avons aussi rencontré des cadres administratifs dont les missions recouvrent certains aspects de cette thématique transversale. Une des particularités de la vie associative est qu'elle concerne presque toutes les composantes des services administratifs de la ville.

Nous avons consulté plusieurs ouvrages généraux ainsi que des sites de référence afin d'avoir une vision plus générale de cette question.

La partie principale de ce rapport traite des associations « loi de 1901 » car celles-ci sont plus faciles à identifier et représentent une part très importante et très active de la vie ivryenne.

Mais nous avons étendu notre réflexion à d'autres types d'associations, ainsi qu'aux nouvelles formes de convergences qui sont apparues hors du cadre législatif contraignant depuis deux décennies et se sont développées tout particulièrement avec Internet et les réseaux sociaux.

Nous avons bien conscience de la difficulté à traiter de façon exhaustive un domaine aussi vaste, aussi varié et qui recouvre tant de particularismes. Par exemple le choix des associations retenues par le Conseil pour saisir leur fonctionnement est de toute évidence arbitraire, compte tenu du très grand nombre de structures existantes et de l'impossibilité matérielle d'en rencontrer beaucoup.

Bon nombre d'associations existent sans lien direct avec la ville pour des raisons multiples.

Dans un premier temps nous aborderons dans ce rapport, comme nous l'indiquons plus haut, les associations « loi de 1901 » dans une approche générale. Aussi bien historique que juridique ainsi qu'un regard précis sur les données nationales existantes.

Puis nous considérerons plus spécifiquement les associations loi de 1901 à Ivry.

Nous développerons le cas des associations subventionnées et aidées par la Ville sous différentes formes, puis celui des associations hors du financement municipal.

Nous traiterons ensuite comme nous l'avons expliqué des autres types d'associations ou de regroupements.

Enfin nous concluons par des préconisations et des propositions à plus ou moins long terme à l'intention de la municipalité et de monsieur le Maire.



### III/ Les associations loi de 1901

*Remarque préliminaire :*

*Nous avons décidé de consacrer un chapitre important et détaillé aux questions générales. Afin que le lecteur puisse, sans avoir à faire des recherches extérieures fastidieuses, mieux appréhender la réflexion développée ensuite par le Conseil scientifique sur les associations locales.*

#### Aspects historiques

L'expression « association loi de 1901 » désigne une association à but non lucratif qui relève de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 et du décret du 16 août 1901.

Ce régime d'association a été mis en place par Pierre Waldeck-Rousseau, alors président du Conseil et ministre de l'Intérieur et des Cultes. Une association loi de 1901 peut exercer ou non des activités commerciales (ceci dépend des statuts de l'association). Dans tous les cas de figure, les bénéfices ne peuvent pas finalement être distribués ce qui oppose les associations aux entreprises commerciales.

Votée le 1<sup>er</sup> juillet 1901, après des débats houleux concernant le statut des congrégations religieuses (ce qui aboutira à un chapitre spécifique et à l'appellation d'« associations cultuelles »), la loi consacre le droit de s'associer à toute personne en mesure de contracter. Les seules limites initiales concernent « un objet illicite, contraire aux lois, aux bonnes mœurs, ou qui aurait pour but de porter atteinte à l'intégrité du territoire national et à la forme républicaine du gouvernement ».

La liberté d'association est constitutionnalisée par la décision du Conseil constitutionnel du 16 juillet 1971 qui lui donne le statut de Principe fondamental reconnu par les lois de la République. Les restrictions consistent alors à garantir la sécurité nationale, l'atteinte à la forme républicaine du gouvernement, l'intégrité territoriale, la sûreté publique, la défense de l'ordre, la prévention du crime, la protection de la santé, de la morale, la protection de la réputation d'autrui.

La liberté d'association sera par la suite reconnue par les traités internationaux.

#### Données nationales sur la vie associative

Avant d'aborder le cas particulier de la ville d'Ivry, il est important d'avoir une vision large sur la vie associative française en prenant en considération des données statistiques générales nationales. Certaines de ces données doivent être mises en perspective avec des éléments présents dans le rapport de la Mission Information Evaluation créée par la municipalité ivryenne (MIE) que nous évoquerons plus tard (paragraphe b du chapitre IV).

Parmi toutes les sources que nous avons consultées, nous avons retenu pour leurs références, leur lisibilité et la qualité de l'organisme rédacteur, les données extraites d'un dossier « Les chiffres clés de la vie associative 2023 », réalisé par l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire, en lien avec les services statistiques ministériels, l'INSEE et les organismes producteurs de données sur la vie associative. *L'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire est un observatoire et le service statistique ministériel sur les questions de jeunesse, d'éducation populaire, de sport et de vie associative.*

Nous avons associé ces données avec celles du dossier « la France associative en mouvement » éditée en octobre 2023 par Recherches et Solidarités (R&S).

*On trouvera des liens vers ces dossiers dans les ressources en fin de rapport.*

*Il est à noter la grande difficulté à trouver des données concordantes, ce qui montre l'étendue du secteur associatif et la variabilité des critères retenus selon les organismes.*

### **Nombre d'associations**

Sur 2021-2023 (comptabilisé de juillet 2021 à juin 2022) on compte 1,5 millions d'associations actives dont 66500 créés dans l'année. Une association est considérée comme active si elle a signalé depuis au plus 15 ans un changement de statut ou de bureau.

Depuis 2010 la création annuelle d'associations oscille entre 65 000 et 75 000.

En 2018, l'INSEE mène une enquête sur les associations. On demande aux associations enquêtées de choisir une ou plusieurs activités parmi une liste en les ordonnant en activités principales et secondaires. On regroupe alors ensuite les activités par grand domaine.

On obtient la répartition suivante :

- 25 % Sport
- 20 % Culture, spectacles et activités artistiques
- 19 % Loisirs, divertissement, vie sociale
- 15 % Défense de causes, de droits, d'intérêts
- 10 % Action sociale, humanitaire et caritative, hébergement social, médico-social, santé
- 8 % Enseignement, formation et recherche non médicale
- 3 % Gestion des services économiques et développement local.

On retrouve des chiffres du même ordre pour la création de nouvelles associations (étude sur 3 ans 2018-2021) : 22% Culture ,17 % Sport, 14 % Social, 14 % Loisirs, 12 % Amicales, entraide, 11 % Éducation, formation, 5 % Santé, 4 % Économie.

Plus de la moitié des nouvelles associations concernent l'animation (culturelle, sport, loisir).

Les associations non-employeuses relèvent le plus souvent des domaines des loisirs ou de la défense de causes, de droits, d'intérêt.

### **Sujets d'inquiétude pour les associations**

Une enquête sur les sujets d'inquiétude pour les associations que l'on trouve dans le dossier de R&S nous a interpellés. Si l'on trouve en premier la question du bénévolat (ce qui n'a rien d'étonnant), d'autres points sont à considérer comme les relations avec les collectivités territoriales, l'évolution des politiques publiques et les relations avec les services de l'Etat, ce qui fait écho à certaines parties de notre rapport et renvoie à nos préconisations.

<b>Si vous avez des sujets d'inquiétude, lesquels vous semblent les plus importants pour les prochains mois ? Plusieurs réponses possibles</b>	<b>2019</b>	<b>2022</b>	<b>2023 (1)</b>
Les ressources humaines bénévoles disponibles pour les activités	60%	63%	<b>60%</b>
Le renouvellement des dirigeants bénévoles	48%	47%	<b>48%</b>
La situation financière	45%	40%	43%
Les moyens matériels, y compris les locaux	30%	29%	33%
La diminution du nombre d'adhérents	25%	37%	<b>32%</b>
La motivation et l'investissement des dirigeants	26%	28%	<b>28%</b>

Les relations avec les collectivités territoriales	25%	23%	23%
L'évolution des politiques publiques	36%	25%	23%
Les relations avec les services de l'Etat	17%	15%	14%
Les relations avec vos partenaires privés, dont les entreprises	8%	12%	9%

Source : Baromètre d'opinion des responsables associatifs – Recherches & Solidarités. Lecture : En 2019, 60% des répondants placent les ressources humaines bénévoles disponibles pour les activités de l'association ; 63% en 2022 et 60% en 2023. (1) Classement selon les résultats de cette colonne

## **Gouvernance**

*D'après l'enquête de l'INSEE de 2018 : associations*

Plus de 9 associations sur 10 disposent d'un(e) président(e) et d'un(e) trésorier(e) et 6 sur 10 d'un(e) secrétaire.

Si l'existence d'un bureau est chose commune (9 associations sur 10), la présence d'un conseil d'administration est moins courante (59%).

*Le bureau d'une association est composé des président(e), secrétaire, trésorier(e), potentiellement d'adjoint(e)s et, éventuellement de membres supplémentaires.*

*Selon la taille et le fonctionnement de l'association, un bureau peut compter des membres supplémentaires.*

*Le conseil d'administration est composé de membres de l'association, généralement élus par l'assemblée générale. Dans les petites associations, il se confond généralement avec le bureau.*

Les associations qui disposent d'un conseil d'administration sont celles qui ont en moyenne le plus de ressources financières et d'adhérents.

Deux présidents sur trois sont des hommes. Trois secrétaires sur cinq sont des femmes.

Les présidences sont plus paritaires dans les secteurs du social et de l'enseignement.

Un tiers des président(e)s d'association sont des chefs d'entreprise, cadres supérieurs ou professions libérales et un quart sont des cadres moyens.

Près d'un tiers des président(e)s d'association a 65 ans ou plus. Alors que seul un président(e) sur vingt-cinq a moins de 30 ans. Sept présidents sur dix ont plus de 5 ans d'ancienneté.

Sur les associations que nous avons rencontrées, il semblerait que ces répartitions soient respectées.

## **Emploi et salaire**

En 2021, au niveau national, selon l'INJEP, les salariés des associations représentent près d'un salarié du secteur privé sur dix (9,2 %).

En 2022 on compte 153000 associations qui emploient des salariés pour un effectif de près de 1 900 000 salariés. Cet effectif est en augmentation, comme en 2021 après une baisse significative en 2020 du fait du Covid.

Pour la plupart de ces salariés il s'agit de leur emploi principal.

En 2018, on compte, un peu plus d'une dizaine de salariés par association employeuse. La moitié des associations employeuses ont 1 ou 2 salariés.

Pour 1,6 million de salariés associatifs, il s'agit de leur emploi principal en 2020.

L'emploi associatif est moins dynamique que l'ensemble de l'emploi salarié privé, en lien avec la baisse du nombre de contrats aidés.

A Ivry, à part quelques exceptions comme l'USI et La Pagaille, les associations rencontrées n'emploient pas de salariés.

### *Caractéristiques de l'emploi salarié associatif*

71 % des salariés associatifs sont des femmes contre 50 % pour l'ensemble des salariés.

En 2018, 33 % des emplois salariés associatifs sont des emplois à temps partiel.

En 2020, 45 % des salariés des associations (emploi principal) sont en CDI, 41 % sont en CDD, soit deux fois plus que l'ensemble des salariés tous secteurs confondus.

Les associations des domaines «Défense de causes, de droits, d'intérêts» et «Sport» emploient plus souvent des salariés en CDI, celles du domaine des «Spectacles et activités artistiques» des salariés en CDD.

### *Part des contrats aidés*

Fin 2021, 38 000 bénéficiaires de PEC (Parcours emploi compétences) étaient employés dans les associations et fondations, soit près de la moitié de l'ensemble des contrats aidés du secteur non-marchand.

On observe une baisse globale du nombre de contrats aidés dans les associations depuis 2016.

Le nombre de bénéficiaires de PEC a quant à lui augmenté de 8 800 entre 2020 et 2021.

### *Masse salariale et salaire moyen*

En 2021, d'après l'INJEP, la masse salariale brute versée aux salariés associatifs est de 42,7 milliards d'euros et représente 6,7 % de la masse salariale du secteur privé. R&S propose un montant un peu plus élevé de 46,5 milliards d'euros.

Le salaire annuel moyen brut des salariés associatifs est de 23 680 euros.

### **Le bénévolat**

Il est très difficile d'évaluer le nombre de bénévoles en France. *On sait que 90% des associations en France fonctionnent exclusivement grâce à leurs bénévoles (R&S).*

Selon la manière dont sont posées les questions dans les enquêtes, les personnes interrogées qui se déclarent bénévoles sont plus ou moins nombreuses. Être bénévole au sein d'une association est socialement valorisant : de ce fait, les personnes interrogées pourraient aussi avoir tendance à surévaluer leurs participations bénévoles par un effet dit « de désirabilité sociale ».

Un quart des Français se déclarent bénévoles en 2021, soit environ 15 millions de personnes de 16 ans ou plus.

Cela représente les deux tiers des individus qui participent aux activités d'une association d'une manière ou d'une autre (adhésion, bénévolat, usager...).

*La loi ne définit pas juridiquement le bénévolat. Cependant, le Conseil économique, social et environnemental a proposé en 1993 une définition qui fait référence : « Est bénévole toute personne qui s'engage librement pour mener une action non salariée en direction d'autrui, en dehors de son temps professionnel et familial ».*

Pourcentage des personnes se déclarant bénévoles selon les tranches d'âge suivantes :

- 15-34 ans 26%
- 35-49 ans 26%
- 50-64 ans 25%
- 65 ans et plus 33%.

En 2021, plus d'un quart des Français déclarent avoir été bénévoles dans au moins une association au cours des 12 derniers mois.

Parmi eux, 52 % sont des femmes, 48 % sont des hommes.

**Le bénévolat associatif diminue depuis 2010. Cette diminution concerne toutes les générations, mais surtout les plus âgés. Avec le recul de l'âge de départ à la retraite voté en 2023, cette tendance risque de s'accroître.**

**La forte baisse observée en janvier 2022 est liée notamment à la crise du Covid-19. Cette baisse semble durable chez les plus de 50 ans, tandis qu'on observe une reprise du bénévolat associatif chez les plus jeunes en 2023.**

Ceci a été conforté dans nos rencontres.

En 2018, on dénombre 21,2 millions de participations bénévoles, dont 16 millions pour les associations non-employeuses, 5,2 millions pour celles qui sont employeuses.

3 participations bénévoles sur 4 se font dans le cadre d'associations non-employeuses.

### **Les adhérents**

20,5 millions de personnes, soit plus d'un tiers des individus âgés de 16 ans ou plus déclarent adhérer ou participer à au moins une association en 2020.

Le bénévolat regroupe deux tiers des participants et est ainsi la forme la plus fréquente de participation.

*Rappelons que la notion d'adhérent regroupe ici, d'une part, toute personne membre d'une association qui a payé une cotisation pour y adhérer (et ont en cette qualité la possibilité par exemple de participer aux assemblées générales), mais également au sens large toute personne impliquée dans une association en tant que bénévole, militant ou membre actif.*

Le terme anglo-saxon – *volunteer* – s'applique à deux concepts différents, mais le français fait la distinction entre *volontaire* et *bénévole*. Non pas qu'il s'agisse d'un quelconque jugement de valeur, mais seulement pour tenir compte de deux définitions bien différentes, communément admises. Au-delà de la dimension citoyenne conférée aux jeunes volontaires et des ambitions de la loi de 2010 instituant le service civique (statut de volontariat le plus répandu en France), cette différence tient aux termes de l'échange : le bénévole ne reçoit aucune rémunération en échange de son action, seulement un défraiement si cette action occasionne des dépenses (frais de déplacements, par exemple), tandis que le volontaire a un statut spécifique, une protection sociale, et reçoit une indemnité qui le distingue du bénévole. *Rapport R&S.*

*Selon cette définition, tous les bénévoles sont donc ici considérés comme adhérents ; les adhérents peuvent être bénévoles ou non.*

Pour ce qui est des enfants, quatre enfants sur dix sont inscrits dans un club ou une association sportive ou culturelle.

Les femmes quant à elles sont plus impliquées que les hommes dans le domaine de l'action sanitaire et sociale et de l'enseignement, et moins dans le sport.

## **Le budget**

En 2018, le budget total des associations en France s'élève à 125,3 milliards d'euros.

Les financements privés représentent plus de la moitié (55%) du budget des associations.

Les commandes publiques et les subventions publiques représentent 49 % du budget des associations employeuses, mais seulement 11 % des associations non-employeuses.

42 % du budget des associations non-employeuses provient des cotisations, dons, mécénats et legs (contre 14 % pour les associations employeuses).

### *Dons aux associations*

En 2021, 4,8 millions de foyers fiscaux ont déclaré au moins un don lors de leur déclaration annuelle de revenus. Soit 12 % de l'ensemble des foyers fiscaux (39,9 millions).

Le nombre de foyers fiscaux déclarant au moins un don augmente, après une diminution constante entre 2013 et 2019.

Les foyers fiscaux ont déclaré 2,8 milliards d'euros de dons (en euros constants 2021) à des organismes d'aide aux personnes en difficulté ou à d'autres organismes d'intérêt général.

Le montant moyen des dons déclarés par foyer fiscal est de 591 euros. Il est en constante progression depuis 2013.

En 2018, les dons des particuliers (déclarés fiscalement ou non) représentent au total une ressource de 3,8 milliards d'euros pour les associations.

56 % des foyers dont le revenu net dépasse 3000 euros par mois effectuent des dons.

Les retraités représentent un tiers des donateurs alors qu'ils représentent 29 % des 16 ans ou plus.

En 2021, plus d'un donateur sur deux déclare effectuer des dons d'un montant annuel inférieur à 50 euros.

Quatre donateurs sur dix donnent plusieurs fois par an. Une grande partie des donateurs déclarent effectuer des dons en situation normale, un tiers d'entre eux effectuent des dons en situation d'urgence.

Au total, moins d'un donateur sur dix effectue un don uniquement lors de situations d'urgence.

La crise sanitaire n'a pas eu d'effets sur les dons pour deux tiers des donateurs.

Les contraintes financières sont le principal frein aux dons, suivi du souhait de vouloir apporter de l'aide aux personnes directement.

Près d'un quart des individus qui n'ont jamais effectué de dons se déclarent méfiants quant à leur utilisation.

### *Le mécénat d'entreprise*

En 2021, le montant des dons déclarés par les entreprises au titre du mécénat s'élève à 2,2 milliards d'euros... soit une nette progression en onze ans.

En 2021, 54 % des dons versés au titre du mécénat le sont par de grandes entreprises (une grande entreprise est une entreprise dont l'effectif est supérieur à 5000 salariés ou dont le chiffre d'affaires annuel excède les 1,5 milliards d'euros).

Le mécénat d'entreprise est un soutien matériel (financier, en nature ou en compétences) apporté par une entreprise à une association sans contrepartie directe pour l'exercice d'activités présentant un intérêt général.

Il ouvre droit à une réduction fiscale.

Pour être autorisées à délivrer des reçus fiscaux ouvrant droit à réduction d'impôt au bénéfice de ses donateurs, les associations bénéficiaires doivent être reconnues d'intérêt général par l'administration fiscale.

Les associations concernées par ce statut présentent un caractère philanthropique, éducatif, scientifique, social, humanitaire, sportif, familial, culturel ou concourant à la mise en valeur du patrimoine artistique, la défense de l'environnement naturel.

## **Aspects juridiques et fonctionnement**

### *Les aspects juridiques*

Créer une association loi de 1901 entraîne des droits et des obligations pour les futurs membres. Cela implique un engagement qui est assuré par la signature et la connaissance réfléchie des éléments indiqués dans les statuts et le règlement intérieur qui doivent être remis lors de l'adhésion. Ces droits et obligations sont librement déterminés par les fondateurs de l'association : c'est donc un principe de liberté qui régit la création de l'association. En effet c'est un contrat simple qui est son fondement. Comme il est dit plus haut, le droit d'association est un droit constitutionnel reconnu en 1971 et ne peut être refusé à priori par l'Administration.

### *Principes généraux*

Une association doit avoir un but commun et durable.

Elle ne doit pas avoir de but lucratif, même si cela ne lui interdit pas d'avoir une dimension économique sous réserves qu'elle ne soit en concurrence avec des sociétés commerciales et qu'elle ne distribue pas de bénéfices. Ce dernier point est une obligation très stricte. Cela ne veut pas dire qu'une association n'est constituée que de bénévoles, mais les membres ne peuvent percevoir des ressources ni numéraires, ni sous forme d'avantages en nature. Pour les salariés, toute rétribution doit correspondre à une activité réelle et à hauteur du travail fourni. Ce qui laisse cependant une grande autonomie de choix et de possibilités.

Elle ne doit bien sûr pas être illicite : elle ne doit pas par exemple inciter à la haine et la discrimination.

Une association doit avoir une activité permanente. Elle ne peut donc s'appuyer sur un projet unique, ponctuel et devant aboutir sans délai.

Les associations loi de 1901 se distinguent donc des sociétés par une gestion désintéressée. Ce caractère lui permet de bénéficier d'une fiscalité alléger et d'exonérations nombreuses. Elles se distinguent aussi des GIE (Groupement d'Intérêt Economique) et des fondations car elles ne nécessitent pas une dotation initiale, et aussi d'autres formes de regroupements comme les syndicats et les partis politiques.

## Les différentes catégories d'associations

Il existe plusieurs types d'associations selon les objectifs recherchés.

### Les associations non déclarées

Elles peuvent être créées sans autorisations ni déclarations préalables. Elles concernent des associations sans but lucratif avec un petit nombre de membres. Elles n'ont pas le bénéfice d'être personne morale, ne peuvent pas signer de contrats, ne peuvent recevoir d'actifs, ne peuvent pas ouvrir de compte bancaire et ne peuvent pas agir en justice.

### Les associations déclarées

*Ce sont celles qui concernent le plus ce rapport.*

Elles ont l'obligation d'être déclarées administrativement en Préfecture sans autorisation préalable. Toute modification de statut doit aussi être déclarée. La création est une démarche assez simple mais qui permet de bénéficier d'avantages importants par rapport aux associations non déclarées évoquées plus haut.

La déclaration fait de l'association une personne morale, qui a donc une reconnaissance juridique. Elle peut ainsi avoir des droits et des devoirs distincts de ceux de ces membres.

Elle peut ainsi signer des contrats, dans les limites du cadre de ses statuts. Elle peut agir en justice, intervenir auprès d'instances administratives pour faire valoir ses droits ainsi que pour la défense d'intérêts généraux et collectifs. Sur le plan financier, elle peut recevoir des actifs (cotisations, patrimoine en lien avec ses statuts, acquisition de biens propres, dons manuels, subventions de l'Etat ou des collectivités locales ou de leurs établissements publics). Enfin elle peut, de façon accessoire et sans redistribution des profits, avoir une activité lucrative (vente de billets, cotisation des adhérents, ...).

### Le cas particulier des associations reconnues d'utilité publique ou les associations agréées

Le statut *d'association d'utilité publique* nécessite d'avoir une mission d'utilité publique ou d'intérêt général, ce qui entraîne des contraintes importantes.

Une déclaration spécifique est nécessaire. Il faut justifier de sa dimension d'utilité publique ou d'intérêt général, au-delà d'une dimension locale. D'où des critères de nombre d'adhérents (plus de 200) et de moyens financiers suffisants. Son statut est validé par le Ministère de l'Intérieur

Un nombre relativement faible d'associations en France ont obtenu ce statut.

Ce type d'association bénéficie de nombreux avantages dont une capacité juridique élargie mais les contraintes sont nombreuses (contrôle annuel stricte) et l'obtention du statut complexe.

Les associations agréées, elles, obtiennent un agrément auprès d'instances comme la préfecture, les ministères...Elles doivent remplir trois critères : répondre à un intérêt général, fonctionner de

façon démocratique et avoir une gestion financière transparente. Depuis 2014, un agrément particulier « Entreprise solidaire d'utilité sociale » a été créé.

L'association agréée peut obtenir un label de l'autorité qui l'a reconnue. Elle peut ainsi obtenir certains financements supplémentaires et participer à des manifestations d'intérêt général. Cette reconnaissance offre donc une visibilité accrue par rapport à l'association loi de 1901 « simple ».

*Nous n'avons pas rencontré ce type d'association car nous nous sommes concentrés sur les associations à caractère local.*

Enfin le cas particulier des *associations culturelles*. Elles obéissent pour leur création aux règles des associations loi de 1901, mais doivent déclarer leur zone territoriale d'activité, les noms de leurs adhérents avec des contraintes numériques.

*Nous avons choisi, vu le caractère spécifique de ces associations, d'en rencontrer deux très différentes, bien que les associations culturelles soient peu nombreuses à Ivry.*

### Création et gestion d'une association

*Les éléments qui suivent sont extraits principalement sur le fascicule « Cahier juridique de la GMP : les associations guide pratique 6 » vers lequel on trouvera un lien en annexe, ainsi que sur le « guide pratique pour tous. Les associations le guide pratique 2019, Prat éditions ».*

Une association existe juridiquement par ses statuts. Les statuts peuvent être très divers, et il faut préserver cette diversité, mais ils doivent contenir des dispositions-clés qui sont la condition de la solidité de l'association. Ces statuts doivent éventuellement évoluer, s'ils ne correspondent plus à la diversité des activités exercées.

#### *Objet social de l'association*

Une association est le regroupement de personnes qui veulent conduire une action, qui est son objet social. Celui-ci doit être assez large pour permettre le développement de l'association, tout en restant cadré, car un objet trop large la rendrait juridiquement invalide.

Les statuts doivent également prévoir les moyens auxquels l'association pourra recourir pour atteindre son objet : actions, réalisations, communication, publications, manifestations, achat et vente, actions en justice.

Tous ces éléments sont regroupés dans le registre où l'on trouve les statuts, les procès-verbaux des assemblées générales et extraordinaires, la liste annuelle des membres, le rapport moral, le rapport financier, le quitus, le nouveau mandat annuel, et l'élection des membres dirigeants de la dernière assemblée générale.

#### *Rédaction des statuts*

Les statuts doivent définir l'objet social, et les moyens à mettre en œuvre pour atteindre cet objet social. Ils doivent respecter une hiérarchie fonctionnelle : une assemblée générale qui est maître de tout ; un conseil d'administration chargé des affaires courantes ; un président, entouré d'un bureau pour gérer le quotidien et avoir l'aisance pour prendre les décisions nécessaires. Les statuts doivent définir les conditions pour être membre de l'association et perdre cette qualité, ainsi que prévoir les règles de dissolution.

### *L'Assemblée générale*

L'assemblée générale est la base de la vie associative. Juridiquement, c'est l'organe de représentation de l'association. C'est elle qui valide le travail effectué sur le plan moral et financier par l'équipe dirigeante, et qui donne un nouveau mandat aux instances dirigeantes. Dans la vie de tous les jours, l'essentiel du travail est effectué par le président entouré du bureau, mais ce travail ne peut être conduit que parce qu'il y a l'autorisation donnée par l'assemblée générale. Tout repose sur l'assemblée générale et il faut donc une rigueur particulière.

Le Président est le pivot de l'association, mais en réalité, il met en œuvre le mandat que lui a donné l'assemblée générale.

L'assemblée générale doit être convoquée par le président une fois par an. C'est désormais, depuis la loi CRPR, une obligation légale pour toutes les associations même celles « loi 1905 » et les associations mixtes. Pour ces dernières, ne pas convoquer l'assemblée une fois par an est contraire à la loi.

### *Les membres*

C'est à chaque association de décider, et de le mentionner dans les statuts, comment on devient membre, par des dispositions précises et simples.

Le choix du nombre d'adhérents est libre.

### *La cotisation*

Elle est libre quant au principe, au montant et aux personnes devant verser une cotisation.

### *La convocation à l'Assemblée générale*

Les membres à jour selon la liste de l'année précédente sont convoqués à l'assemblée générale, avec le rappel du paiement de cotisations avant l'ouverture des débats.

### *La tenue de l'assemblée générale*

Elle commence par l'établissement de la liste à jour des membres, établie par le président en lien avec le bureau ou le conseil d'administration.

Chaque association est souveraine, et donc libre de son organisation, mais il y a un ordre logique. L'assemblée générale doit valider le travail qui est effectué par l'équipe de direction, et il est logique de commencer par un débat sur le rapport moral et sur le rapport financier. Sont ensuite abordées les questions d'actualités qui sont listées par l'ordre du jour. Vient ensuite le mandat de l'assemblée générale qui, en termes généraux, définit le plan de travail pour l'année qui va venir, puis le vote des membres du conseil d'administration.

### *Le procès-verbal*

Pour les associations 1901 et les mixtes la réglementation impose de faire signer par plusieurs membres pour en certifier la validité (art. 42 du décret du 16 mars 1906 pour les culturelles, applicable aux mixtes du fait de l'article 1er du décret n°2021-1789).

Le procès-verbal est un document qui fait preuve, et sa sincérité en fait la force. Le PV est établi par le secrétaire, mais sous le contrôle du président. Tous les points de l'ordre du jour doivent faire l'objet d'une synthèse, et du résultat du vote. Il n'y a pas lieu d'entrer dans le détail des exposés ou des discussions. Une synthèse des exposés et la mention d'un débat suffisent. En revanche, les délibérations soumises au vote doivent être exposées précisément, car elles engageront l'association.

Le Conseil d'administration et le bureau ne sont pas obligatoires, la décision est au libre choix de l'association.

L'association doit identifier les fonctions du président, du secrétaire et du trésorier. Le reste est libre, et chaque association voit comment structurer une bonne équipe – bureau et/ou conseil d'administration – autour du président.

#### *Les liens avec la Préfecture*

La loi demande de transmettre les modifications statutaires et la composition des nouvelles équipes dirigeantes. Une association culturelle n'obtient la personnalité morale et ne jouit de la capacité juridique qu'à compter de la publication de sa déclaration au Journal officiel (*Art. 6 de la loi du 1er juillet 1901*).

#### *Le cas particulier des associations mixtes et association loi de 1905 :*

*La loi du 24 août 2021.*

Cette loi, longue et détaillée :

- actualise les dispositions de la loi 1905 pour les associations culturelles,
- renforce les processus de contrôle du financement de ces associations, pour tout apport financier important (15 300 €), direct ou indirect, venant de l'étranger,
- crée une possibilité nouvelle de fermeture temporaire des lieux de culte, et aggrave les sanctions applicables,
- étend aux associations à objet mixte 1901 l'essentiel des obligations incombant aux associations 1905, sans leur en conférer les avantages,

Depuis cette loi «confortant les principes de la République» (CRPR), les obligations des associations mixtes sont alignées sur celles des associations culturelles soumises au régime de la loi 1905.



## IV/ La vie associative à Ivry

### Quelques remarques préliminaires

A Ivry, cette richesse a différentes origines :

Son statut particulier de ville de banlieue ouvrière, la «banlieue rouge » du XXe siècle.

Son histoire avec la forte influence des partis de gauche et du Parti communiste, porteurs d'une politique culturelle, sportive et sociale très marquée.

Sa population avec une période ouvrière longue puis récemment une mixité sociale marquée par la multiplicité des origines familiales.

Le secteur associatif ivryen est extrêmement difficile à saisir dans sa complexité.

Il existe de multiples formes d'associations, de tailles très différentes, de structures et de fonctionnements très variés. Le principe même d'enregistrement d'une association, s'il est précis, et bien qu'il reste très ouvert par la volonté du législateur, n'inclut pas l'obligation de déclaration de clôture. Tout au plus l'association doit informer en cas de modification des statuts.

Si l'on consulte le site de référencement des associations déclarées à Ivry, on y trouve aussi bien des structures actives aujourd'hui, que des associations qui n'existent plus ou n'ont plus d'activité réelle.

Cela a certes un charme sur le plan historique avec des noms parfois très connotés d'une époque, mais il est très difficile de voir clair parmi toutes ces informations.

C'est un des premiers écueils que nous avons rencontrés dans notre recherche.

De plus il faut faire la part entre des associations dont le siège social est ivryen et qui fonctionnent pour un public de la ville, et d'autres qui bien que référencées sur Ivry ont des activités extérieures à la commune, certaines ayant même parfois une dimension nationale ou internationale.

Si l'on s'en tenait aux seules associations aidées par la commune, sur le plan financier, matériel, et reconnues par le service chargé du financement, on en est déjà à plusieurs centaines. Mais cela ne représente qu'un aspect particulier du monde associatif.

Nous avons rencontré des élus, Monsieur le Maire, Monsieur Auxerre et Monsieur Prieur déjà cités, ainsi que des cadres administratifs de la ville chargés de ce secteur comme Monsieur Akli Kettou.

Nous avons aussi rencontré une quinzaine d'associations que nous avons retenues en quelque sorte comme archétypes d'un type de structure.

Nous avons cherché des associations dont le financement était très épaulé par la municipalité. Dans ce cadre nous citerons l'USI multisports.

Nous avons aussi cherché à rencontrer des associations qui bénéficient moins d'une aide financière que d'une aide matérielle, comme un local mis à disposition à la Pagaille.

Enfin nous avons rencontré des associations qui, bien que connues par la ville pour leur implication dans la vie locale, sont autonomes sur le plan du fonctionnement. On peut citer l'association Madeleine Delbrêl. Ces associations seront abordées plus précisément dans le chapitre suivant.

## Quelques éléments de comparaison

Nous avons essayé de comparer les nombres d'associations existant à Ivry, principalement en pourcentage, avec les données nationales dont nous disposons.

L'établissement de ces données est complexe car il repose sur des classements et des typologies utilisés entre autres par les services municipaux et le portail des associations de la ville, et qui ne sont pas toujours en cohérence avec les outils nationaux.

En outre, une association peut avoir un nombre d'adhérents et d'utilisateurs très élevé, et pourtant dans certains calculs ne « peser » pas plus qu'une association de taille plus petite.

*Aussi ces comparaisons, bien qu'intéressantes, sont à prendre avec beaucoup de prudence.*

### 1. Nombre d'associations par nombre d'habitants

Au plan national, il existe 1 300 000 associations pour 68 millions d'habitants. Soit 19 associations pour 1000 habitants ou presque 2 associations pour 100 habitants.

Au plan local, 660 associations sont répertoriées pour 64 000 habitants. Soit 1 un peu plus de 10 associations pour 1000 habitants ou un peu plus d'une association pour 100 habitants.

*Ivry est donc en deçà de la moyenne nationale.*

### 2. Comparaisons avec des villes de même importance qu'Ivry

Nous avons retenu trois villes de province de taille moyenne, moins urbanisées, et des quatre villes de banlieue parisienne avec des nuances politiques volontairement très diverses (Ivry, Montrouge, Champigny sur Marne, Villejuif).

En consultant les portails de ces villes, la partie recensant les associations, (cf. document joint en annexe), on peut voir qu'Ivry, pour l'échantillon retenu, est à peu près dans la moyenne générale.

Il y a néanmoins des difficultés à analyser ces données, par exemple le nombre d'associations indiqué qui varie dans de grandes proportions, ce qui tient peut-être à une méthode de recensement différente selon les municipalités.

En revanche, contrairement à Ivry, toutes ces villes possèdent une maison des associations spécifique avec même pour certaines l'indication de l'existence d'un « forum des associations ».

### 3. Répartition des associations par centre d'intérêt ou objet

Au plan national, 25% des associations sont sportives, 20% sont culturelles et 14 % sont sociales.

Au plan local, 7% sont sportives, 22% sont culturelles, et 38% des associations sont rangées sous le vocable « Démocratie /citoyenneté /Solidarité ».

## **Paroles de jeunes ivryens : «Pourquoi je m'engage ?»**

Les associations n'attireraient plus les jeunes et seraient pour l'essentiel dirigées et animées par des seniors et des retraités. Idée reçue ou réalité ?

Effectivement les plus de 50 ans représentent la majorité des bénévoles associatifs mais la tendance des dix dernières années marque une diminution de leur taux d'engagement. Alors que la tendance est inverse chez les jeunes (15-34 ans) qui n'hésitent plus à s'investir dans les associations voire à en créer (Etude France Bénévolat réalisée par l'IFOP en janvier 2022).

Valérie Attal, chargée de l'engagement et de la participation citoyenne des jeunes à Ivry, constate qu'en « s'engageant, les jeunes veulent aider les autres ou défendre une cause, acquérir de nouvelles compétences, prendre des responsabilités, être reconnus, valorisés. Faire la fête aussi, rencontrer de nouvelles personnes, s'ouvrir aux autres, bref s'épanouir personnellement ».

### Quelques témoignages :

Racha, lycéenne de 16 ans, est une bénévole de Femmes solidaires depuis 2 ans. Sensibilisée très jeune à la cause des femmes et à la défense de leurs droits, elle a poussé la porte de la « Maison des Femmes » gérée par cette association dont faisait partie sa mère. « Tout de suite je m'y suis sentie bien, explique-t-elle. L'ambiance était chaleureuse, on était à mon écoute et en même temps j'ai compris que moi aussi je pouvais apporter du soutien aux femmes en difficultés ». Racha comme les adolescentes d'aujourd'hui navigue, bien entendu, sur les réseaux sociaux. S'ils sont pour elle un bon moyen de communication et parfois d'information, elle n'apprécie pas de se retrouver seule devant un écran. « Quand on veut monter des projets ensemble, il faut se rencontrer en vrai ». Depuis qu'elle fréquente la Maison des femmes, Racha y a entraîné des copines de lycée avec qui elle a intégré dans son établissement un club pour l'égalité des chances. Racha le dit haut et fort, le bénévolat l'a enrichie, fait grandir et s'épanouir.

Shana, étudiante, a créé l'Association Atelier Bokenbuto pour faire découvrir au plus grand nombre des activités artistiques, artisanales, créatives... Elle n'envisageait pas une autre forme d'organisation. Pas du tout effrayée par les démarches administratives, elle trouve même qu'apprendre à les maîtriser jeune est plutôt utile dans la vie. « Une association, c'est structurant explique-t-elle. On y apprend la citoyenneté, le vivre ensemble et la prise de responsabilités. Et puis on est davantage pris au sérieux par les pouvoirs publics ».

Issa a 19 ans. Il s'investit dans «Solidaritess» une association cofondée en 2018 par le handballeur ivryen Walid Badi et qui a eu une action d'aide alimentaire significative durant la période de confinement. Le but de cette association est de sensibiliser les jeunes des quartiers aux actions solidaires. Cinquante bénévoles œuvrent dans ce sens : maraudes, aides aux plus démunis. Mais ce qui a attiré Issa vers Solidaritess c'est son Pôle Jeunesse « On peut faire des rêves en grand, on peut faire des projets, on peut construire ensemble...» Quoi de mieux pour s'épanouir dans la vie ? C'est le message que veut faire passer Issa auprès de ses copains du quartier et il ne doute pas d'y parvenir.

### **Aide aux associations par la ville : modalités, suivi, éthique**

La ville apporte une aide différenciée aux associations. Cela peut être une aide financière ou encore une mise à disposition de locaux, de matériel, de personnel...

La ville a connaissance des associations qui demandent des financements, des aides ou plus simplement qui se déclarent auprès d'elle. Certaines associations restent inconnues des services municipaux.

Le budget associatif de la ville s'élève à 3,9 millions d'euros annuels, ce qui représente une somme importante en comparaison avec le budget alloué par d'autres municipalités. Sur ce budget, 1 million d'euros sont alloués à l'USI Hand et 350 000 euros à l'USI foot. On voit donc la part très importante que représente le secteur sportif dans le financement associatif. Il faut ajouter à cela les aides apportées aux structures. Certaines des associations rentrent clairement dans le champ

associatif de la loi de 1901 (USI, « les Bergers en scène », étal solidaire, Collectif 3R...), d'autres sont régies par un cadre différent (Le Credac, Le TQI, l'USI-hand...). Cela montre la part significative que la municipalité apporte à la vie culturelle, sociale et sportive. On peut en voir les effets d'ailleurs dans d'autres domaines comme le péri-éducatif, et le scolaire avec le parcours culturel proposé aux élèves durant leur scolarité, en particulier en primaire.

Il existe un certain nombre d'associations qui interviennent dans les établissements scolaires (par exemple "les Bergers en scène", l'AMEJDI - Association pour la mémoire des enfants juifs déportés d'Ivry).

Le financement public est régi par la loi sur la laïcité du 24/08/2021 relative au Pacte Républicain pour les associations et le Décret du 31/12/2021 sur le contrat d'engagement des associations (liens dans les annexes).

Il faut souligner, parmi les associations qui apparaissent ces dernières années, l'émergence d'un mouvement associatif lié à la dégradation des moyens des services publics. On pourrait y voir un abandon de missions relevant au départ de l'Etat, des régions, des départements et même des municipalités. On peut aussi y voir une utilisation de la grande souplesse de la loi de 1901 et une adaptation à des besoins spécifiques locaux.

D'autre part la prise en compte de nouveaux besoins sociaux et de préoccupations nouvelles (écologie, changement climatique, violence faites aux femmes...), non pris en compte par les institutions, soit par manque de réactivité soit par refus d'intervenir, ont fait apparaître de nouvelles associations (Collectif 3R, maison des femmes, la Pagaille...).

Toute évolution de l'aide ou du financement oblige aussi à considérer parfois les conséquences sur l'emploi pour celles utilisant du personnel rétribué. Cela peut même aboutir à la disparition de l'association. L'attribution de locaux peut en cas de résiliation, entraîner des pertes d'emplois, argument qu'évoquent les associations lorsqu'il y a un risque de disparition pour elles de ces lieux prêtés de manière précaire (La pagaille).

La ville dit ne pas porter de jugement sur le fonctionnement des associations, mais elle peut modifier des subventions.

Il faut souligner que la *mise à disposition des locaux peut-être bien plus valorisée* qu'une subvention.

Il est important de rappeler que beaucoup d'associations qui sont à la recherche de financement déposent des demandes auprès de plusieurs organismes et que leur budget fonctionne avec plusieurs co-financeurs publics ou privés, ce qui peut entraîner parfois une certaine opacité et une difficulté pour la municipalité de voir clairement le cadre total des ressources de ces associations.

La ville peut donc financer tout ou partie de l'action d'une association. En théorie, en dehors du respect des principes posés dans loi de 1901, il n'y a pas de jugement sur la raison de l'association et toute association peut recevoir une aide minimum de 150 euros annuels (pour couvrir entre autres les frais de l'assurance responsabilité civile). Au-delà de 23 000€, une convention est signée.

Au-delà des aspects techniques, il y a pour la municipalité la volonté de répondre à des besoins formulés, financiers, matériels, avec en arrière-plan la nécessaire équité, et l'exigence de transparence comme gage de probité de l'accompagnement des finances publiques.

Il y a, selon nos informations, une demande institutionnelle de plus en plus forte, par le biais d'un formulaire très cadrant, de quantifier l'apport des bénévoles et d'en faire un ratio horaire, converti ensuite en ratio numéraire. Ce qui peut finir par présenter l'activité d'une association au même titre qu'une entreprise. N'y a-t-il pas ici un risque de border et cadrer le champ associatif dans un champ économique ? Cela permet de valoriser l'association mais on pose ainsi un cadre avec ses contraintes et éventuellement ses arrière-pensées.

*Remarque : on peut trouver le formulaire unique de demande de subvention qui est disponible sous la forme d'un document Cerfa téléchargeable sur :*

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R1271>

Ce formulaire est obligatoire.

Dans certains cas, il est aussi à noter qu'il peut y avoir un conflit de concurrence entre une entreprise, un commerce privé et une association qui serait financée en partie par des fonds publics.

L'autonomie associative pleine et entière rarement atteinte.

A Ivry, 400 associations sont encore actives sur les 600 recensées. Près de 200 d'entre elles ont formulé une demande auprès de la ville. On voit donc l'importance de la puissance publique et son rôle dans la vie associative.

Pour évaluer le financement d'une association, le service administratif prend en compte un certain nombre de critères relevés : nombre de bénévoles, nombre d'adhérents, objet de l'association, public visé.

La procédure de suivi des dossiers à Ivry est la suivante :

- étude du formulaire,
- prise en compte du lieu, du public ciblé, de la demande formulée, au regard de l'inscription dans la vie locale.
- après étude par le service administratif, transmission à la direction concernée par la demande (sport, culture, ...) qui analyse la demande à l'aune de son champ d'activité et de compétences.
- **pour finir, transmission à l'élu chargé du secteur qui prend la décision à la lumière des éléments transmis.**

L'équipe administrative (Partenariat Vie Associative) est composée d'un responsable, d'une assistante et d'une chargée des relations publiques (dont la mission est d'aller à la rencontre des associations).

La principale difficulté pour ce service, chargé du dossier de la vie associative, est de trouver le temps nécessaire pour pouvoir apprécier tous les critères et d'avoir une vision à peu près claire de la réalité du fonctionnement de l'association.

Un groupe de travail particulier est associé à « Proj'aide », une structure départementale. Cette structure remplit plusieurs missions : elle favorise les dynamiques associatives sur le Val de Marne, encourage le bénévolat et apporte un accompagnement méthodologique individuel au montage d'un projet (cf. lien en annexe)

Selon le responsable du service, face au nombre très important d'associations subventionnées (165), il est impossible de les rencontrer toutes sur une année. Il a donc été décidé par l'équipe de choisir un critère comme thème de rencontre. Actuellement sont reçues les associations qui ont un

local mis à disposition par la ville de façon permanente. Ces rencontres se font dans un esprit d'échanges, d'explications, ...

Ce suivi entraîne des actes administratifs relativement pesants. Il y a des marges à gagner sur la numérisation. Par exemple, les dossiers de demandes de subventions ne sont pas numérisés.

Toute association qui reçoit un financement public doit signer, selon la loi de janvier 2022, un Contrat d'Engagement Républicain. Elle a une obligation de surveillance des agissements de ses membres. Le Contrat d'Engagement Républicain peut rendre indirectement le financeur responsable d'éléments sur lesquels il n'a pas autorité. On peut de plus craindre qu'il y ait derrière cela un exercice de contrôle avec des risques associés.

Les services référents en préfecture concernant les associations n'existent plus. On doit désormais passer par des questionnaires et formulaires en ligne.

*Le portail des associations sur le site [www.lvry94.fr](http://www.lvry94.fr)*

Ce « portail des associations » a été créé depuis une année. Il a pour objet de permettre aux associations qui le désirent d'être lisibles, de disposer d'outils pour les aider dans leur démarche, ... Cette initiative est très intéressante dans les objectifs recherchés. Elle semble monter doucement en puissance. Reste à en évaluer l'efficacité et l'utilisation réelle qu'en font les associations. Au cours de nos échanges avec des associations locales, il n'a presque jamais été fait allusion à ce portail : méconnaissance, manque d'intérêt de leur part, questionnement incomplet de notre part ?

*La Mission d'Information et d'Évaluation (MIE)*

Par décision municipale, dans un souci de transparence sur l'allocation des subventions, a été mis en place en 2020 un groupe de réflexion, La Mission d'Information et d'Évaluation (MIE) Elle a pour objectif de quantifier les moyens alloués aux associations par les différents financeurs publics. Le département, la politique de la ville, la région et la municipalité. Avec la volonté affichée d'aboutir à une transparence sur l'allocation des subventions de la ville.

*Le rapport de la MIE a été finalisé et présenté en conseil municipal du 17 avril 2023. On trouvera dans les annexes un lien vers ce rapport.*

La MIE est composée de sept membres qui sont des élus et des conseillers municipaux (de la majorité et de l'opposition).

L'analyse des subventions aborde aussi le cas des « institutions » comme le Théâtre Antoine Vitez par exemple, qui est un EPIC (établissement public de caractère industriel et commercial). Il faut aussi prendre en compte d'autres aides, en dehors du financement direct, et cela couvre des domaines variés comme la mise à disposition de personnel, de locaux, les subventions extérieures à la ville (Drac).

Aujourd'hui, la ville souhaite moderniser le service aux associations via le portail des associations qui instaure des dates précises de demande de subvention de l'exercice N-1 pour l'exercice N+1. Deux étapes pour le financement :

- Les appels à projet de juin à octobre.
- Le budget municipal en janvier février pour le fonctionnement.

Le planning est le suivant :

- En juin, campagne de demande de subvention, dès Ivry en Fête.
- A l'automne, bouclage des dossiers, Puis consultation par les élus.
- Enfin, répartition des demandes aux directions sectorielles pour avis

Remarque : les subventions n'ont pas augmenté à ce jour.

### *Ivry en fête*

Chaque année, la ville d'Ivry organise en juin un grand week-end festif d'animations et de rencontres entre les ivryens et les associations qui souhaitent y tenir un stand. Ce temps devenu institutionnalisé est un moment très important dans la vie de la ville et est très fréquenté.

Il faut quand même noter que, si beaucoup d'associations profitent de cette occasion pour créer du lien et se faire connaître, celles-ci ne représentent qu'une petite partie des associations implantées sur la ville.

Il faudrait analyser finement les motivations de présence ou non des associations.

Les raisons sont sans doute en partie celles qui sont exposées dans ce rapport à différents endroits mais cela nécessiterait sans doute une enquête plus précise.

## **Quelques exemples d'associations soutenues par la municipalité de divers domaines : culturel, sportif, humanitaire, confessionnel, ...**

Les rencontres que nous avons organisées avec les associations reflètent à nos yeux la diversité des situations et des domaines de la vie associative à Ivry.

Dans ce chapitre, nous présentons pour chacune de ces rencontres, après une rapide introduction, une fiche descriptive synthétique de l'association selon les informations fournies par les membres lors de nos échanges.

*Remarque méthodologique préalable : Le choix de l'ordre de présentation de ces associations n'était pas évident. Plusieurs critères pouvaient être retenus : importance de la subvention ou de l'aide apportées par la municipalité (c'est l'axe qui a été choisi), mais aussi nombre d'adhérents, implantation locale, structure de fonctionnement, ancienneté ou non de l'association, ... les approches transversales étaient nombreuses. Finalement, le critère retenu est tout à fait relatif et on pouvait donc considérer tout à fait autrement l'articulation entre ces différentes fiches.*

\* Pour illustrer les associations subventionnées principalement par la municipalité, nous avons retenu l'USI. C'est une association très implantée dans la vie locale, depuis plus de 100 ans, représentante du sport pour tous, que la municipalité soutient particulièrement. Pour l'USI nous avons choisi l'USI omnisport.

*Il est à noter que notre rencontre a eu lieu bien avant les conséquences pour l'association du procès qui la touche, qui peuvent remettre en cause tout ou partie de son fonctionnement sinon même de son existence.*

### Nom de l'association

USI omnisport

Elle regroupe 30 sections.

### Personne rencontrée le 22 décembre 2022

Monsieur Christian Cerezo, ancien président de l'USI omnisport.

USI foot et hand ne font plus partie de l'USI omnisport.

Une convention avait été maintenue avec le hand pour le paiement des cotisations à l'USI Omnisport, mais les liens ayant été rompus, les statuts ont en effet été modifiés en 2020. Néanmoins la convention demeure. Le foot a rompu les contacts depuis plusieurs années.

Les instances sont complètement séparées. Il n'y a maintenant plus de membres communs dans les instances de direction.

### Création

Il y a 103 ans !

On a avec l'USI une structure très ancienne qui date presque de la loi sur les associations. Il existe d'ailleurs un livre qui retrace l'histoire de l'USI.

### Objectif

Historiquement, la volonté de permettre à une classe ouvrière de faire du sport, tous les sports. D'où l'appellation « omnisport ».

Aujourd'hui, des activités plus récentes ont été ajoutées. Citons le cheerleading, le roller, la danse hip hop. Les sports évoluent et il faut en tenir compte pour ne pas se couper d'une partie des adhérents potentiels. Volonté aussi de s'ouvrir à des pratiques plus urbaines avec le sport en extérieur, le Covid a ouvert ces champs de pratiques.

Mais l'USI perd aussi des activités car il y a peu de bénévoles. L'évolution des sections est fonction des capacités de ceux-ci.

### Gouvernance et Fonctionnement

La structure de l'association est très particulière car elle est une « fédération » de nombreuses sections sportives (les statuts sont en ligne sur le site de l'USI).

Pour chaque section, il est demandé de créer un bureau avec président et trésorier. La section organise des AG tous les ans. Ce ne sont pas des associations, mais le fonctionnement y ressemble et doit être démocratique.

Ensuite, les sections vont proposer lors de l'AG annuelle des candidats pour le Comité directeur de la section, qui sera élu à l'AG de l'omnisport.

Puis, le Comité directeur omnisport élit un bureau qui gère la vie courante de l'association et travaille sur les différentes commissions. Ce comité élit un bureau avec un président, un trésorier et un secrétaire pour une année. *Historiquement les présidents étaient très liés à la municipalité (le Maire fut même président à une époque).* Les remontées d'information étaient alors compliquées, Mais la situation a changé. Le CA est formé de cinq membres, ce qui n'est pas suffisant selon le président actuel.

Le président avait auparavant un titre plutôt honorifique. Maintenant le président est plus dans l'action et la transformation. Cela demande de l'énergie et de la disponibilité. Un président devrait sans doute changer tous les trois ou quatre ans pour dynamiser l'association.

Il y a un alternant pour la communication.  
L'USI omnisport est liée à la FSGT, leurs histoires sont parallèles.

### Nombre d'adhérents

5000 adhérents environ.

### *Remarque :*

*Malgré le nombre très important d'adhérents, on assiste à une baisse dramatique du bénévolat. C'est d'ailleurs un défi majeur pour l'association. Faire comprendre aux adhérents qu'ils ne sont pas des clients d'un club de sport mais aussi des adhérents. Leur expliquer ce qu'est une association. Sur certaines sections on n'a en effet que des adhérents-clients. Si l'USI réussissait à faire prendre conscience aux adhérents de cet enjeu, elle aurait des relais pour trouver les bénévoles pourrait ainsi dégager du temps. Cela faciliterait aussi, indirectement, le travail des trésoriers sur des actions qui n'ont pas de valeur ajoutée, comme de l'administratif.*

### Budget

*Le montant de l'adhésion dépend de beaucoup de facteurs. Chaque section est indépendante et propose un tarif en fonction des besoins. L'USI est parmi les associations sportives les moins chères du Val de Marne.*

Il y a une variation entre le coût théorique de l'adhésion et ce que payent réellement les adhérents (en fonction de nombreux critères : tarifs, familles, chômeurs, aides de la CAF...)

La ville octroie une subvention qui représente environ 50% du budget total, et met à disposition gratuitement des équipements sportifs.

Les permanents sont payés par les cotisations des adhérents, le budget ne sépare pas l'origine des fonds pour rémunérer les permanents (400 000 euros environ de subventions par la ville).

D'autres subventions sont obtenues, du Département, des fédérations...

Chaque section monte son propre budget et celui-ci doit être à l'équilibre. L'association reverse les subventions de la ville aux sections en fonction de leurs demandes.

Il y a aussi des revenus de sponsors, mais il vaudrait mieux que ce soient plutôt des bienfaiteurs. Les apports des sponsors sont assez conséquents.

Les subventions sont demandées en fonction des coûts pour organiser les compétitions ou pour y participer : il peut y avoir des surcoûts. La répartition des subventions aux sections s'adapte à leurs besoins.

La ville soutenant activement le sport, le niveau des subventions est maintenu jusqu'à présent en dépit des baisses budgétaires qui sont catastrophiques pour les collectivités locales.

Il y a une réflexion constante avec la municipalité pour optimiser les activités. Certaines sections sont plus « rentables » et les cotisations compensent le coût des encadrants (comme le yoga par exemple). Mais à l'inverse, d'autres ont un budget très lourd comme la natation, compte tenu des locaux, de l'encadrement par les maîtres-nageurs,....

Face à ces situations « déficitaires », les décisions à prendre sont complexes et parfois douloureuses. Devrait-on augmenter les cotisations ? Ou arrêter des activités ? Mais augmenter les cotisations n'est pas envisageable avec l'inflation.

Pour l'USI, le nombre total de salariés est de 15 personnes.

## Actions

Le lien avec les scolaires est difficile car les projets sont plus ou moins portés par l'éducation nationale. Tout dépend de la volonté des directeurs d'école ou des enseignants. *Rappel : il faut des brevets d'état pour intervenir dans les écoles (BPJEPS).*

Les interventions de l'USI relèvent du volontariat, avec des journées portes ouvertes pour faire découvrir les activités. Sauf que ces portes ouvertes sont faites en dehors des temps scolaires. D'où la difficulté à les associer au temps scolaire.

Pour le tennis, des accords avec la Fédération Française de tennis ont été signés pour présenter ce sport dans les écoles.

Mais il est quand même beaucoup plus simple d'intervenir sur les temps périscolaires.

Il y a une réflexion pour intervenir auprès des écoles supérieures de la ville en établissant un tarif spécial pour les étudiants.

Pour le volet Handisport et sport adapté, il y a parfois des activités spécifiques sport adapté, comme par exemple l'activité tennis fauteuil. Cela relève de l'inclusif.

La question particulière des JO 2024 :

Un comité directeur sur le sujet a été proposé. Une réflexion avec la ville est à mettre en place.

Mais pour le moment, il n'y a pas de véritable enthousiasme au sein des sections.

## Pour aller plus loin, lien avec la municipalité, demandes, ....

L'ancien président était aussi sur la liste du Maire actuel.

Le nouveau n'a aucun lien politique avec la ville.

La relation USI Omnisport-municipalité un partenariat, il se tient des réunions mensuelles avec l'adjoint au sport et la directrice des sports. L'USI est une des plus grosses associations sportives, mais il en existe d'autres à Ivry. Cependant l'USI joue un rôle particulier qui « arrange » la ville car elle a un contact avec toutes les sections des autres associations.

\* Autre association, l'Étal solidaire, très implantée sur la ville mais dont la part de financement est relativement faible par rapport aux financements obtenus auprès d'organismes, de cotisations, de subventions, de dons...

## Nom de l'association

L' « Etal Solidaire ».

## Personnes rencontrées le 6 février 2023

Membre de l'Étal Solidaire

Président : Laurent Tavernet, 54 ans fonctionnaire la poste secteur restauration.

Autres membres présents :

Denis Dubien, retraité récent, carrière dans le service public à la ville d'Ivry secteur Habitat, communication, vie associative, maison de quartier.

Michel Granet du service petite maintenance et service des fêtes. Bénévole à l'étal.

## Création

Association créée en avril 2017, suite à une réunion d'un comité de quartier du Petit Ivry en 2016 autour de la question de l'alimentation.

Reconnue depuis 2022 association d'intérêt général. Suite à une demande auprès de l'Etat en ligne. Avec des critères précis à remplir.

Ouverture à tous les publics. Un fichier de 1400 contacts, et des pages Facebook, Instagram.

### Objectif

Proposer aux ivryens de la nourriture de qualité essentiellement bio à un juste prix en direct des producteurs.

En évitant les intermédiaires qui prennent des commissions.

Un autre objectif, garantir au producteur associé des conditions décentes d'exploitation et d'existence.

Lien avec les autres associations et les commerçants. Jusqu'à présent, il n'y a pas eu de tensions avec d'autres structures et des commerçants.

Public : Ce ne sont pas mêmes personnes qui viennent dans les AMAP et à l'étal solidaire.

L'Étal solidaire est une structure novatrice sur la région parisienne. Il fait partie du « réseau national de sécurité de l'alimentation ». L'accès à l'alimentation un droit et un bien commun.

L'association grandit très vite. Elle va déposer une demande d'agrément pour accueillir des services civiques et aider les bénévoles. Sans pour autant perdre son ADN.

### Gouvernance et Fonctionnement

18 personnes au CA. Mixité des membres.

Réunion au moins une fois par mois.

Bureau de six membres : président, vice-président, trésorier et vice-trésorier, secrétaire et vice--secrétaire

Les AG : une cinquantaine de participants physiques + une dizaine de pouvoir. Très convivial.

### Nombre d'adhérents

100 adhérents par internet via HelloAsso <https://www.helloasso.com>

200 adhésions faites en direct lors des distributions.

Cotisation : 2 euros minimum dans les statuts, peut aller jusqu'à 100 euros environ.

### Budget

Subventions ville/territoire/Etat sur plusieurs dispositifs.

Discussion actuellement avec la fondation Macif.

Budget : 15 à 20 000 euros jusque-là.

1500 euros par an par la ville, une subvention de fonctionnement.

D'autres subventions font partie des ressources : Territoire Grand Orly Seine Bièvre « label actions innovantes ». qui gère une vingtaine de projets associatifs subventionnés (sur le territoire).

18 000 euros demandés, 20 000 donnés.

Les financements sont liés aux quartiers prioritaires : il y en a quatre sur Ivry.

Des demandes de financements ponctuels sont déposées sur des projets particuliers.

Les adhésions rapportent 2800 euros.

Les dons 3690 euros. Ce montant a tendance à augmenter depuis la reconnaissance d'intérêt

général qui offre la possibilité de déductions fiscales pour les donateurs.

Pour 2023, le budget devrait bondir à 65 000 euros. Avec la nécessité de se doter de moyens logistiques, comme par exemple un camion.

#### Actions

Six points de vente par mois. Associés aux maisons de quartier à part pour le centre-ville (le point de vente est salle Voltaire).

Toutes les quatre semaines.

Travail avec les maisons de quartiers pour dépasser les à priori et l'image d'une action faite uniquement en direction des « bobos ».

L'information se fait par mail et par flyers.

Un producteur de fruit et légumes est associé. L'Étal solidaire représente 70% de son chiffre d'affaires. Les prix qu'il propose n'ont pas bougé sur un an malgré les augmentations.

Épicerie, fruits, fruits secs, œufs. Toutes les denrées sont bio.

Vente.

Livraison à 8h du producteur sur le site. De 8h à 10h installation. 10h distribution.

Distribution avec comme associés une boulangère bio, un brasseur, quelques opérations de vente de viandes sur commande.

*Il n'est pas nécessaire d'être adhérent pour acheter.*

Toute la recette de la vente va au producteur.

Depuis octobre 2022, il est proposé aux plus modestes un tarif solidaire inférieur de 30% au prix producteur (cela représente environ 10% des ventes). L'association prend en charge la différence, d'où la campagne de dons.

Les bénévoles.

Actuellement, pour chaque vente, il y a de 15 à 25 bénévoles sur chaque quartier.

Plus de 100 bénévoles en tout. Des actifs, des retraités, de tous les milieux. On observe une stabilité des bénévoles avec un noyau dur par site.

Il n'y a pas de problème important de bénévolat mais plutôt un réel dynamisme et une convivialité. Une table d'accueil est implantée sur chaque point de vente pour échanger et créer des « vocations ».

#### Pour aller plus loin, lien avec la municipalité, demandes, ....

Les subventions sont régulières et il y a l'utilisation des maisons de quartiers.

Accompagnement de la mairie sur les locaux et les marchés de producteurs qui se tiennent deux fois par an. Quelques personnels dans ce cas pour le gardiennage, le barriérage, ... C'est un plus sur la ville.

L'association a participé à la conférence climat avec le dépôt de six propositions. Reste à mettre en place un réel suivi de la mise en place de ses propositions.

\* « Femmes solidaires », elle, s'inscrit dans un cadre national plus large avec des antécédents historiques. Elle est en phase, depuis une dizaine d'années, avec une évolution sociétale très dynamique au plan local, national et international, et, malgré un nombre relativement faible d'adhérentes recensées, elle a un impact réel dans son champ d'action.

### Nom de l'association

« Femmes solidaires »

### Personnes rencontrées le 19 janvier 2023

Livia Pouponnot et Christine Motte, membres du bureau de Femmes Solidaires.

### Création

Femmes solidaires dépend d'une Association nationale qui revendique environ 190 collectifs locaux (dont Ivry) et 30 000 adhérentes au total. Elle a succédé en 1998 à l'Union des Femmes Françaises née de la résistance et créée à l'initiative du PCF.

Les statuts de l'association Femmes Solidaires d'Ivry ont été déposés en Juin 2011. Un bureau a été constitué.

### Objectif

C'est un mouvement ouvertement féministe, laïque et d'éducation populaire. Une réunion de lancement avait permis l'adhésion de 15 femmes.

### Gouvernance et Fonctionnement

Une assemblée générale se tient tous les ans et un bureau de 7 personnes essaie de se réunir tous les mois.

Comme toutes les associations d'Ivry, Femmes Solidaires pouvait se réunir dans des salles prêtées par la Mairie, dans des maisons de quartier mais aussi dans des cafés pour des débats par exemple.

Au cours de cette petite décennie a germé l'idée d'avoir un lieu permanent pour accueillir les femmes en difficulté, les aider dans leurs démarches, mais aussi un lieu «cocon» où elles pourraient se laver, faire des lessives, boire un thé en compagnie d'autres femmes, discuter, échanger et apprendre... bref l'idée d'une « Maison des femmes » est alors née de toutes les rencontres sur le terrain.

Quand la Municipalité a proposé de mettre au vote des citoyen.nes d'Ivry des projets pour la Ville et ses habitant.es, financés dans le cadre d'un budget participatif, Femmes Solidaires a élaboré et peaufiné son projet « Maison des Femmes ». A leur grande surprise, les adhérentes de Femmes Solidaires ont vu leur projet quasiment plébiscité par 800 citoyen.nes et arriver en seconde position. Une subvention de 30 000 euros est donc versée pour le fonctionnement d'une Maison des femmes (achat de meubles, ordinateurs, machines à laver...). Un local permanent de plus de 160 m2 leur est proposé dans la Cité de l'Insurrection, en l'occurrence une ancienne crèche municipale réaménagée par les services municipaux.

Malgré les années Covid, la Maison des femmes inaugurée en mars 2021 ouvre deux jours par semaine (mercredi et samedi, tenue uniquement par des bénévoles. Outre la solidarité, l'aide et l'écoute apportées aux femmes en difficulté, des débats sur le sexisme, le genre... sont organisés avec des autrices, des sociologues, des sorties théâtres, visites d'expositions, séances de cinéma sont proposées gratuitement.

### Nombre d'adhérents

L'association mise en lumière au travers de la Maison des Femmes a vu ses effectifs s'accroître. Elle compte aujourd'hui près de 40 adhérentes qui cotisent à minima 10 euros par an.

### Budget

Femmes Solidaires a toujours bénéficié de subventions municipales (300 euros annuels) et départementales (200). Aujourd'hui en tant que gestionnaire de la Maison des femmes et au vu de ses actions d'éducation populaire et de solidarité, Femmes Solidaires perçoit des subventions de plusieurs sources (en 2022 l'État a apporté 4000 euros, la Délégation aux droits des femmes 1000, le Département 2000 euros, la Ville 1250 euros).

### Actions

Des actions se faisaient régulièrement en direction des femmes des cités avec les Maisons de quartier (surtout Gagarine) et d'autres associations. Femmes Solidaires occupait l'espace public les 8 mars (journée internationale des droits des femmes) et les 25 novembre (journée contre les violences faites aux femmes) et participait régulièrement aux fêtes de quartier et des Solidarités. L'association s'est fait davantage connaître en créant des événements, dont certains ont fait débat, mais ont également permis à l'association de réfléchir sur son rôle et ses besoins en matière de solidarité féministe.

Au-delà de la gestion de la Maison des Femmes, l'association s'occupe également de solidarité internationale (prisonnières kurdes, sahraouis...), d'éducation populaire (en direction des jeunes par exemple avec le service jeunesse et les lycées R. Rolland et Camille Claudel). Elle s'organise pour faire entendre la voix des femmes et militer pour la défense de leurs droits et pour en acquérir d'autres.

Elle est en lien avec d'autres associations, organismes et institutions (Commissariat, Préfecture, services municipaux et départementaux, professionnels de l'aide à la personne).

### Pour aller plus loin, lien avec la municipalité, demandes....

Réflexions pour l'avenir.

C'est la Maison des femmes qui a donné un crédit et une stature à cette association mais se pose la question de son développement. Il existe d'autres Maisons des femmes en France mais celle d'Ivry est sans doute la seule à être gérée uniquement par des bénévoles. Ce qui pose des limites : peu de journées d'ouverture, impossible de répondre aux demandes de femmes de plus en plus nombreuses ... La maison des Femmes remplit pourtant une mission de service public.

Femmes Solidaires souhaiterait que cette Maison ait un vrai statut car elle répond à un besoin réel. C'est pourquoi elle réfléchit aussi à un partenariat plus développé avec la Ville (pour l'instant il existe juste une convention entre la Mairie et l'association). Pourquoi pas une mise à disposition d'agents municipaux ? Ou le financement de prestations de professionnel.les (juriste, sexologue, psychologue...) ? Quelle place pour les bénévoles dans cette perspective ?

Autant de questions à débattre au sein de l'association et avec la Municipalité.

\* Nous avons aussi cherché à rencontrer une association qui regroupe des ivryens du fait de leur origine. Il y a en effet à Ivry beaucoup d'associations de ce type, la ville étant très riche par la diversité de sa population.

L'Association des portugais d'Ivry est un bel exemple de ce profil associatif, avec une certaine ancienneté historique, un nombre important d'adhérents et une présence affichée sur la ville, par des manifestations d'ampleur, outre la participation à la journée « Ivry en fête ».

### Nom de l'association

Alegres do Norte

### Personnes rencontrées le 30 mai 2023

Philippe Malheiro, Président

*Remarque : En dehors de cette association, il existe deux équipes de football portugaises à Ivry. En tout, il y a cinq associations portugaises autour du football, du folklore et du fado (les trois F).*

### Création

Association fondée le 16 février 1994. Un groupe d'amis ivryens natifs de Ponte Do Lima à 30 km au Nord de Braga au Nord du Portugal.

### Objectif

«Se rappeler le pays ». Création d'un groupe folklorique de danses et de chants en habits traditionnels (des années 1900).

### Gouvernance et Fonctionnement

Bureau : 10 personnes bénévoles, une journée par semaine de charge de travail, 3 personnes plus engagées – président, trésorier, secrétaire.

La communication se fait via les réseaux sociaux, le bouche-à-oreille, les mails aux adhérents et surtout des courriers.

Locaux : utilisation à titre gracieux d'un local fourni par la municipalité avec une convention d'occupation pour 3 ans, renouvelable. Les travaux sont réalisés par l'association.

### Nombre d'adhérents

250 adhérents.

### Budget

Cotisations 25€ /an, les repas de fin d'année sont gratuits pour les adhérents.

Des sponsors sont trouvés pour la grande fête annuelle.

Une subvention de la ville de 3500€, depuis la création de la grande fête au parc des Cormailles.

### Actions

Une grande fête est organisée tous les par ans au Parc des Cormailles, environ 5000 personnes autour de la danse et des chants, avec des groupes venus du Portugal.

Participation à des festivals en Ile-de-France, à l'étranger, et à des fêtes de quartier.

Instauration de moments de convivialité pour partager des repas, faire découvrir le Portugal et sa culture.

L'association donne des cours de portugais enfants et adultes.

Public : il y a un peu moins de personnes issues de la première vague d'immigration économique.

Environ 1500 habitants d'origine portugaise habitent Ivry.

La crise de 2008/2010 a engendré un départ massif des portugais vers l'étranger.

On note un besoin pour beaucoup de faire partie d'une association pour retrouver les sources de sa culture originelle. Beaucoup de jeunes souhaitent apprendre l'accordéon traditionnel. Il semblerait selon les dires des personnes rencontrées que les générations actuelles « se sentent

plus portugaises » que les précédentes.

L'association souhaiterait réaliser :

- Des expositions et des soirées Fado.
- Des séances de cinéma en partenariat avec le Luxy avec rencontre de réalisateurs.
- Des échanges culturels avec les équipements de la ville.

Les repas payants organisés dans l'année permettent d'offrir les séances de cinéma aux adhérents.  
Un crédo : « ne pas oublier le passé, mais aller vers l'avenir »

Pour aller plus loin, lien avec la municipalité, demandes, ....

Une question qui se pose pour toutes ces associations créées autour d'une origine : Est-ce une association communautaire ?

Pour les portugais d'Ivry sans doute un peu malgré le souhait d'ouverture. Néanmoins, il semblerait que les jeunes revendiquent de plus en plus leur culture.

Cette question est-elle débattue au sein de l'association ? À chaque événement organisé, la langue française est utilisée, c'est une obligation.

*Remarque : Le déménagement de Jean-Jacques Rousseau à Westermeyer suscite des inquiétudes sur le risque de perdre les échanges avec les autres associations (kabyले, malienne, les Bergers...).*

\*L'association Pop'Harpe est singulière.

Elle est née d'un projet original : la fabrication collective, en atelier, de harpes « en carton », avec l'idée de bousculer les clichés associés à cet instrument. Après beaucoup d'interrogations et d'hésitations initiales elle s'est développée soudainement autour d'un tout petit noyau d'actifs. Elle subvient totalement à ses besoins par l'organisation, principalement en France, de stages. Elle ne demande qu'une aide ponctuelle de locaux à Ivry.

#### Nom de l'association

Pop'harpe

#### Personnes rencontrées le 29 septembre 2023

Véronique Musson-Gonneaud. Professeure de harpe au conservatoire. Musique ancienne.

Directrice artistique et pédagogique de l'association.

Pascal Bernard. Menuisier de métier. Directeur technique.

Ce sont les deux « fondateurs »

#### Création

Juillet 2010, une première création autour de cinq à six personnes, dont deux actifs autour de l'idée de fabriquer des harpes en carton.

La construction de la caisse de résonance est faite en carton sur un cadre en bois fourni par un menuisier.

Le but est aussi de faire évoluer le milieu des Conservatoires.

Jusqu'en 2016, le projet est resté confidentiel. Pas de volonté d'ouverture par crainte d'une trop grande demande et la peur d'une marchandisation (risque de concurrence ou que l'idée soit prise par d'autres circuits).

A la suite d'un contact avec l'organisateur du concours Lépine, l'association obtient un grand stand en 2016.

Un grand prix est obtenu, celui « du Premier Ministre ».

Les médias s'intéressent alors à ce projet. M6 TF1... ce qui donne une visibilité nouvelle au projet.

L'association grandit d'un coup, avec trois à cinq personnes motrices.

Apparaît la difficulté de résister à la pression et au risque de voir l'idée récupérée pour des motifs commerciaux ou d'intérêt financier.

D'où la nécessité de restructurer l'association en fonction de cette évolution en conservant la volonté de garder une réelle indépendance.

*Refonte en 2016 des statuts.*

Remarque importante :

Régulièrement, il y a une interrogation des actifs sur le fait de se maintenir sous le statut d'association loi de 1901, ou de devenir une SCOP, un groupe collectif ou même une entreprise. Mais le statut d'association correspond mieux aux valeurs que souhaitent défendre les fondateurs et offre une vraie liberté et une réelle souplesse.

### Objectif

Autour de la réalisation de harpes en cartons, créer des espaces de formations, de rencontres et d'échanges.

Il ne faut pas que l'objet matériel, «la popharpe en carton » prenne toute la place, mais que le projet de l'association dépasse l'objet proprement dit. Les objectifs pédagogiques et la volonté de développer un réseau d'échange restent primordiaux.

### Gouvernance et Fonctionnement

Trois personnes au bureau. Réunion une à deux fois par mois.

Une quinzaine de membres actifs. Il a fallu cinq ans pour créer une équipe stable.

### Nombre d'adhérents

Environ 250 adhérents actuellement. Cotisation 20 euros.

### Budget

Entre 45 000 euros et 60 000 Euros pour une année normale.

Sources de financements :

les cotisations. Mais essentiellement les participations aux stages. Coût stage sur Ivry : 300 euros, ailleurs : de 320 à 350 euros.

### Actions

Les stages

60 à 80 stages depuis la création de l'association.

De la formation, sur un weekend, en France ou à l'étranger. Entre 9 et 12 personnes par session pour un formateur. Des parents d'élèves, des professionnels, enseignants en conservatoire, amateurs etc.

Au cours de ce stage, assemblage d'une harpe. Pour acquérir une harpe, il est nécessaire de faire le stage. Mais le stage est essentiellement un dispositif pédagogique. Les harpes ont un coût de

réalisation compris dans le forfait d'inscription au stage. Les participants repartent donc avec leur production, une expérience d'entretien (montage cordes, accord...) et avec des explications pour en poursuivre la personnalisation/décoration/appropriation.

Il s'est créé un réseau d'entraide. Les gens « viennent pour l'ambiance ».

Une page Facebook.

Le site de l'association.

Et le bouche à oreille...

Les participants s'inscrivent sur la plateforme Helloasso.

Les stages ont lieu durant les weekends. Dans des locaux prêtés (Conservatoire, salles, ...) selon les villes.

Les accueillants hébergent les formateurs.

Des conservatoires prennent parfois en charge tout ou partie de la formation.

15 à 17 stages et spectacles par an.

Sur Ivry 2 ou 3 fois par an. Cela passait au début par le Conservatoire. Puis cela a été le service de gestion de la ville qui est maintenant contacté pour obtenir une salle. Cette année, suite à la difficulté d'obtenir une grande salle sur un week-end, l'association passe à nouveau par le conservatoire pour disposer de la salle Saint Just.

Des animations aussi à l'étranger.

En 2017 en Australie, une autre au Paraguay.

Plusieurs fois la Lituanie. Ainsi qu'en Espagne, Suisse, Belgique, Allemagne.

Un échange interuniversitaire entre Sorbonne Université et le Mexique « Collegium musicae ».

Les séminaires.

Lieu de rencontres entre les professionnels. Dans ce milieu musical, tous les lieux de rencontres existants avaient disparu peu à peu. Ces séminaires ont pour objectif de remédier partiellement à cette situation.

Des journées pour les professionnels. Comment utiliser ces harpes dans les classes.

3 séminaires ont été organisés jusqu'à présent, un tous les trois ou quatre ans. De 40 à 50 participants à chaque fois, en présentiel à l'Auditorium Antonin Artaud. L'association compte conserver ce rythme et ajouter un rendez-vous annuel en visioconférence.

Des conférences.

Des concerts

Un disque «Varietas, mélanges pour harpes en carton, voix et harpions». Diffusé sur les plateformes par Absilone.

Un stage musical d'été annuel pendant une semaine.

Pour aller plus loin, lien avec la municipalité, demandes, ....

Pas de demande de subvention à la municipalité, sauf une fois. Soutien par le biais de prêt de salle gratuit.

L'association est connue.

Pas de participation aux projets soumis au vote du budget participatif. L'association envisage de le faire la prochaine fois.

Remarque :

L'inscription au portail des associations est nécessaire pour obtenir une salle. Mais il n'y a pas de trace accessible de la demande formulée. Architecture du site à améliorer. L'accès au portail est difficile à trouver si l'on ne connaît pas l'adresse du site.

*Préconisations ou souhait de l'association pour le rayonnement local à Ivry.*

*Un moment une fois par mois, monter à Ivry une soirée conviviale (cadre à déterminer, café, guinguette ?), avec une musicienne intervenante, pour faire jouer des gens et les faire chanter. Cela supposerait un soutien financier de la Ville pour rémunérer l'intervenante. L'association prêterait des instruments.*

Mettre en place un projet dans le cadre du parcours culturel institué par la ville auprès des scolaires.

\* Un autre type d'association a retenu notre attention. La Pagaille ou plutôt La Rascasse qui est l'association qui gère la Pagaille.

Cette structure s'inscrit totalement dans le cadre urbain et participe à un mouvement de solidarité et de recyclage qui se développe beaucoup ces derniers temps en France.

C'est une association « employeuse » avec différents statuts : aide à la réinsertion, personnes salariées, ...

Ses locaux sont fournis par la ville. Leur situation, leur surface, leur adaptation aux besoins selon leur objectif et leur public-cible posent des problèmes. C'est un exemple très caractéristique de l'importance des locaux même s'ils sont prêtés à titre gracieux.

#### Nom de l'association

La Pagaille est une recyclerie gérée par l'association « La Rascasse ».

#### Personne rencontrée le 18 mai 2022

Virginia Santilli, chargée de développement

#### Création

Depuis 2017.

#### Objectif

Elle œuvre dans les domaines du recyclage, de la réinsertion professionnelle et de la solidarité à travers les différentes actions menées à Ivry-sur-Seine et ses alentours.

#### Gouvernance et Fonctionnement

Actuellement, la structure fonctionne grâce à une équipe de 25 personnes dont 8 salariés permanents et 12 en contrat d'insertion (CDDI) complétée par 2 personnes relevant du Service civique et des stagiaires et grâce aussi à de nombreux bénévoles.

La Pagaille est agréée « Atelier et Chantier d'Insertion (ACI) par la DIRECCTE - UT 94 », ce qui permet l'accompagnement de 11 personnes éloignées de l'emploi. Le but est de concrétiser leur projet professionnel et de lever les freins liés à leur insertion socioprofessionnelle.

#### Nombre d'adhérents

#### Budget

Aujourd'hui, l'association cumule 132 000 euros de frais de rénovation, soit l'équivalent de 5 ans

et demi de loyer à 2000 euros par mois (tarif associatif à Ivry : 4 euros du m2 soit 2000€ mensuel pour 500m2 de surface exploitable).

### Actions

L'activité principale est le réemploi : récupération de la matière (textile, vaisselle, bibelots, livres, meubles, électronique, jouets, électroménager, etc.) pour éviter qu'elle ne finisse à la poubelle ou à la déchèterie. Cette matière est récupérée grâce aux apports volontaires des particuliers ou par les collectes organisées.

Elle est ensuite triée, puis réemployée dans les boutiques à prix solidaire ou sous forme de dons. La matière qui ne peut pas être réemployée est recyclée par des éco-organismes partenaires.

Environ 120 tonnes de déchets sont traitées à l'année. 52% sont réemployés, c'est-à-dire qu'ils ont réutilisés tels quels : ils sont vendus en boutique, ou donnés ou utilisés sur place. 39% sont recyclés, c'est-à-dire qu'ils sont envoyés à des éco-organismes qui s'occupent de transformer la matière et produisent de nouveaux objets. 8,6% finit dans la poubelle noire ou dans la poubelle jaune, l'association essaye de réduire ce pourcentage année après année.

La Pagaille propose ainsi une grande variété de produits à des prix très bas.

Dans les locaux de la pagaille est également installée une cantine, avec une cuisine et une salle de réfectoire. Plusieurs associations et collectifs utilisent ce lieu et proposent des repas à prix libre du mardi au samedi pour les salarié.es de la Pagaille, les habitants du quartier ou les personnes qui travaillent à Ivry-Port.

Cet espace est également utilisé pour des évènements : présentation de livres, films, discussions, etc. Il s'agit en somme d'un café associatif. Ce lieu permet aussi de cuisiner pour des maraudes par des associations à qui la Pagaille donne également des vêtements selon les nécessités de la saison.

Enfin un espace de reproduction avec une imprimante à prix libre est également mis à disposition à la Pagaille.

### Pour aller plus loin, lien avec la municipalité, demandes, ....

Les locaux :

La Rascasse est située sur Ivry-Port.

- « La Pagaille », le local principal situé au 15, rue Ernest Renan. Il abrite une boutique de 270m2, des bureaux, la zone d'apports ainsi qu'un espace de tri et de stockage de la matière traitée d'environ 800m2. La Pagaille accueille également une cantine solidaire à prix libre, « La Cantine de la Pagaille », gérée par l'association « Les Bokhalés », un studio et un atelier bois.

- « La P'tite Pagaille » était une boutique de 53 m2 située au 65, rue Molière, plus proche du centre-ville. C'était une boutique exclusivement dédiée à l'enfance dans laquelle étaient vendues des jouets, du textile, des livres et des articles de puériculture.

La Pagaille ne paie pas de loyer mais doit, depuis 2016, effectuer des travaux en permanence pour maintenir tant bien que mal des conditions de travail décentes.

En outre l'association a obtenu récemment le droit d'occupation du hangar situé au 13 rue Ernest Renan (le bâtiment voisin) de 294 m2, et ce depuis avril 2021.

Sur le même principe que pour le bâtiment principal a été signée une convention d'occupation renouvelée tous les ans.

Les travaux de mise aux normes, isolation, chauffage, électricité et installation d'un portail afin de circuler entre le 13 et 15 rue Ernest Renan vont coûter environ 30 000 €.

Dans ce hangar a été installée la nouvelle zone de tri et valorisation des apports. Les salariés et les bénévoles peuvent ainsi travailler dans des conditions matérielles nettement améliorées (plus d'espace, un sol plus lisse avec une circulation plus facile des chariots et des autres moyens de déplacement des produits triés. C'est un bâtiment mieux isolé où il fait moins chaud l'été et moins froid l'hiver). On peut également y stocker les différentes caisses pour les produits qui ne peuvent être réemployés et qui attendent d'être livrés aux éco-organismes correspondant (caisse de ferraille, livres, électronique, meuble, etc.)

La boutique de la P'tite Pagaille qui existait auparavant en centre-ville a fermé fin juin 2021 comme dit plus haut et cela a été un coup dur pour l'activité. En effet ce local était accessible car proche du centre-ville, desservi par des lignes de bus et le RER, et muni d'un trottoir adapté pour les poussettes, fauteuils roulants, etc.

La Grande Pagaille est, elle, complètement décentrée, dans une zone encore très industrielle. La rue Ernest Renan est une route traversée à grande vitesse par de nombreux utilitaires et des poids lourds. Le trottoir est étroit, défoncé et donc difficile d'accès pour les poussettes et les familles avec enfants. Cette rue est dangereuse malgré les efforts de signalétique mis en place pour limiter la vitesse des véhicules. Non seulement l'accessibilité à pied du public est rendue difficile par tous ces obstacles matériels, mais en outre aucun espace pour les véhicules des clients n'est prévu. Les places de parking sont en effet rares dans les alentours.

D'où la demande de remplacer l'ancienne P'tite Pagaille par un autre local en centre-ville plus accessible.

Les locaux sont effectivement mis à disposition de façon gracieuse par la mairie (et l'association l'en remercie). Mais ils sont vétustes et posent de nombreux problèmes de fonctionnement : le toit de la boutique n'est pas étanche, ce qui empêche de chauffer correctement le lieu pendant l'hiver. La chaudière au mazout est vétuste (et polluante), ce qui occasionne des coupures de chauffage. La réception d'internet est variable.

Les canalisations d'eaux usées ne sont pas adaptées aux usages du lieu et sont souvent bouchés. Enfin, au vu de l'expansion des activités de réemploi et recyclage, les espaces à disposition sont déjà trop petits.

Il est en outre difficile d'arbitrer sur des travaux d'ampleur afin d'améliorer les infrastructures puisque ce lieu est provisoire. Les financeurs refusent d'ailleurs d'accorder des subventions pour cette raison.

Cela amène, de la part de la Pagaille, à un retour critique quant à l'installation d'associations qui fournissent un travail pour la ville dans des lieux provisoires.

-----  
*De façon plus générale :*

Extraits d'un rapport de l'association :

*« Il faut penser les recycleries comme des métiers de la logistique.*

*Les boutiques sont l'espace le plus connu du public, des visiteurs et des pouvoirs publics.*

*Or ces espaces ne correspondent qu'à une des activités menées : le remploi à travers une boutique solidaire. Mais le cœur d'activité se situe dans la zone d'apport, de valorisation, de tri entre ce qui*

*est à mettre en boutique ou à donner (réemploi), ce qui est à envoyer aux éco-organismes afin d'être transformé en un nouvel objet (recyclage) et ce qui ne peut être sauvé de la poubelle noire et sera probablement incinéré ou enfoui (déchet ultime).*

*Il faudrait donc des hangars où les tonnes de déchet traités et manipulés par an puissent circuler facilement. Le travail essentiel est avant tout de gérer des flux de produits, c'est un métier de la logistique. Il est donc urgent de repenser l'inscription dans la ville des recycleries présentes sur le territoire. »*

*« Les recycleries peuvent être considérées comme un « intestin grêle » des déchetteries.*

*Si les pouvoirs publics souhaitent effectivement prendre à bras le corps la question de la gestion des déchets, chaque commune devrait construire une déchetterie qui serait en fait un grand pôle de gestion des déchets (non ménagers). Un lieu où l'activité de réemploi serait au cœur de l'infrastructure. Tous les objets dont les personnes souhaiteraient se débarrasser seraient triés, puis nettoyés et réparés si besoin, afin d'être remis en circulation, Tandis que ce qui est définitivement cassé ou abimé pourrait être également transformé sur place. La matière à incinéré ou à enfouir serait ainsi effectivement réduite de façon conséquente. »*

*« Cette solution toutefois ne doit pas toutefois effacer le besoin de mesures radicales contre la surproduction, qui est à la racine du problème de la « gestion des déchets ».*

*Penser les activités industrielles locales en dehors du modèle de surproduction et surconsommation. »*

Selon la Pagaille, la création d'un pôle de réemploi à Ivry permettrait de renouer avec le passé industriel de la ville : les travailleurs que l'on appelle « valoristes » dans la filière du déchet seraient formés à la réparation d'objets divers. Ils acquerraient un savoir-faire technique qui a été perdu suite à la délocalisation de la production industrielle.

Cependant cette activité de production fonctionnerait à un niveau intermédiaire. Celui-ci dépasserait les limites structurelles d'une petite association de quartier, sans pour autant être intégrée dans un des grands groupes nationaux et internationaux de gestion de l'énergie, des fluides et des déchets.

\* L'Association « Collectif 3R » est un regroupement d'associations « rassemblées en réaction au projet du SYCTOM (Syndicat de Traitement des Ordures Ménagères de l'Agglomération Parisienne) de reconstruction de l'usine d'incinération des déchets à Ivry-Paris XIII ». Elle milite pour la recherche de solutions alternative du traitement des déchets. Elle est donc parfois en tension avec la municipalité sur certains points, même si elle en reçoit une subvention. Elle fait aussi partie des associations pour lesquelles la question du manque de local adapté est très importante.

Nom de l'association

Le « Collectif 3R ».

Personnes rencontrées le 23 juillet 2023

Jean-Christophe Brassac co-président

Christiane Schaerer

Création

Il y a douze ans.

### Origine du projet :

Militer contre le projet de reconstruction de l'incinérateur d'Ivry-Paris 13 en proposant des solutions alternatives.

### Objectif

Objet de l'association :

Promouvoir une politique des déchets donnant la priorité à la réduction, la réutilisation et le recyclage des déchets et d'œuvrer à la réduction significative de l'incinération et de l'enfouissement comme mode de traitement des déchets.

Contribuer à une meilleure protection de l'environnement, à la préservation des ressources naturelles, à la sauvegarde de la santé publique, et enfin à une utilisation cohérente et économe *des deniers publics consacrés à cette gestion.*

L'association Collectif 3R prévoit plus spécifiquement d'intervenir dans tous les domaines ayant un lien direct ou indirect avec la gestion des déchets notamment dans le domaine de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire. Elle intervient également, si besoin et conformément à son objet, pour contester, par voie administrative et contentieuse, les décisions administratives ayant un lien direct ou indirect avec la gestion des déchets et notamment les décisions relatives aux délégations de service public et aux marchés publics.

L'association Collectif 3R exerce ses activités sur la Région Ile-de-France. Toutefois, tout fait ou action rentrent de ses compétences, même s'ils se produisent hors de son champ habituel d'intervention, dès lors qu'ils ont un lien direct ou indirect avec son objet.

Elle est active depuis douze ans et est reconnue *Association d'intérêt général.*

Cette Association Collectif est en fait une association d'associations (*Agir à Villejuif, Les Amis de la Terre Paris, Arivem, Attac-Ivry-Charenton, CLCV-Ivry, Passerelles, Affamons l'incinérateur de Créteil (ALIC) avec le soutien de ZéroWaste France*), rassemblées en réaction au projet du SYCTOM (*Syndicat de Traitement des Ordures Ménagères de l'Agglomération Parisienne*) de reconstruction de l'usine d'incinération des déchets à Ivry-Paris XIII et de création d'une usine de Tri Mécano Biologique avec méthanisation.

### Gouvernance et Fonctionnement

Un bureau : 2 Co-présidents un trésorier une secrétaire.

Durant l'AG, compte rapport d'activité annuel, bilan financier, demande de subventions.

Le CA se réunit tous les premiers lundis du mois, au moins 11 fois par an.

D'autres réunions informelles se tiennent chez les uns chez les autres.

Il n'y a pas de salariés, tous les membres sont bénévoles. Le manque de locaux propres fait que, bien qu'il y a des demandes, l'association ne peut pas prendre de stagiaires (thésard, scientifique et « plumes »), ce qui serait pourtant très intéressant.

L'information passe par le site mais surtout par Facebook.

### Locaux :

Pas de locaux propres. Hébergée ponctuellement par le FSI, au Rez-de-chaussée de Jeanne Hachette. Ce local ne convient pas vraiment (peu adapté, salle non équipée, pas de connexion internet, ne permet pas d'organiser des rendez-vous ou des réunions).

*Il n'y a certes pas de difficulté à organiser de grandes rencontres à Robespierre mais ce qui*

manque et nuit à la crédibilité du Collectif pour des rencontres et de réunion avec des structures extérieures, c'est un local permanent équipé d'un bureau d'une connexion wifi et une petite salle de réunion (qui pourrait être partagé mais avec l'établissement de créneaux fixes).

#### Partenariat :

L'association Collectif 3R fonctionne en partenariat avec l'association ZéroWaste, en tant qu'expert du domaine de la réduction des déchets.

#### Nombre d'adhérents

Le Collectif a un fonctionnement propre avec :

- 15 membres très actifs
- 62 adhérents à jour de leur cotisation à l'AG 2022
- 340 adhérents depuis l'origine plus ou moins à jour selon les années
- entre 2000 et 3000 sympathisants volontairement inscrits (dont environ 1.500 ivryens) sur la liste mails de l'association, reçoivent les lettres d'actualité et autres infos

#### Budget

Le budget annuel de l'association est passé de 16000 euros en 2019 à 27000 euros en 2021. Le bilan financier provisoire 2022 prévoit pour 2023 un total de charges de 35000 euros.

Le montant des cotisations des adhérents est de 10€ individuel et 20 euros pour les associations. Le total de dons et cotisations en 2022 est de 1 515€.

Les subventions en 2022 :

- le département Val de Marne 300 euros
- la Fondation LUSH 10.000 euros.
- Grand Orly seine bièvre 3.000 euros.
- Ville d'Ivry 2.500 euros.

Un crowdfunding lancé en avril 2019 a permis de récolter 12 700€.

#### Actions

Contentieux. Procès en cours devant la Cour administrative d'appel sur la question de l'incinérateur.

Élaborations d'autres solutions alternatives.

Financements d'analyses.

Actions d'alertes (sonde sur l'école Dulcie September).

Chantier mesures : Surveillance visuelle de l'incinérateur par un groupe Telegram (photos ou commentaires) et capteurs de particules fines en coopération avec association Respire.

Initiative du compostage place de l'Insurrection, qui a donné lieu à la création d'une nouvelle association. C3R en assure le suivi.

Animation « zéro déchets » dans les écoles, collèges, lycée et tiers-lieu : *La Mine* d'Arcueil (recyclerie).

Actions de formations et de sensibilisations (ex. fabriquer de la lessive).

Initiative des repaire-café.

Défis « Zéro Gaspi » (sur Facebook).

Rencontre avec les élus, demandes d'informations et alertes.  
Sensibilisation de la population en période électorale.

*Actions phares :*

En 2022, une étude a été faite sur les œufs des poulaillers domestiques d'Ivry et des alentours de l'incinérateur (coût 10.000 €) avec la mise en évidence de leur toxicité.

L'ARS a alors été obligée de reconnaître le résultat de l'enquête et de l'étendre, avec comme résultat l'interdiction de consommer des œufs provenant des poulaillers privés et d'Ile de France.

Pour aller plus loin, lien avec la municipalité, demandes, ....

Il y a une bonne communication avec la mairie mais peu de liens en réalité.

Le Collectif 3R n'a pas été invité au colloque municipal *Agir contre le climat* où « l'incinérateur n'était pas à l'ordre du jour ».

Bonnes relations avec l'Adjoint au Maire en charge de l'écologie urbaine. Et avec les élus EELV qui souhaitent l'abandon du 2<sup>nd</sup> incinérateur TNB.

Pas d'informations claires et suffisantes sur la seconde usine qui avait été envisagée dans le projet initial d'incinérateur, et sur la position des élus.

*Le collectif 3R préconise la création d'un institut éco-citoyen comme celui qui existe à Marseille avec des médecins. Comptage des pathologies. Face à la densification urbaine, il y a nécessité de prendre en compte la dimension de la santé.*



## V/ Autres associations hors du champ municipal

La vie associative ne se limite évidemment pas à des associations dont le fonctionnement dépend tout ou partie de la municipalité.

Cela pour de nombreuses raisons.

Certaines associations sont totalement autonomes et n'ont pas ou peu besoin de solliciter la ville. Même si cela ne signifie pas des contacts ou des rencontres informelles avec des membres de l'équipe municipale. On peut prendre comme exemple la Compagnie des œillets.

D'autres associations ont un public dépassant largement le cadre ivryen et la ville d'Ivry n'est que le lieu institutionnel de leur siège. Comme par exemple l'association VCL-France qui est très intéressante par ses nombreux champs d'activités aussi bien locales qu'internationales.

Enfin, et cela sera développé dans une des parties du chapitre suivant, certains mouvements, parfois très actifs et cela sur de longue durée, décident, par choix stratégique ou idéologique, de ne pas rentrer dans le cadre associatif loi de 1901.

Il est essentiel de réfléchir à tout ce tissu associatif, très difficile par définition à saisir et à étudier, car, pour la ville, c'est tout un monde actif qui intervient et a des répercussions sur la communauté citoyenne.

L'absence de lien financier et de « comptes à rendre » entraîne une certaine opacité et pourtant, souvent, les conséquences de l'existence de ces associations ou de regroupements d'individus autour d'une action ou d'un centre d'intérêt ne sont pas à négliger.

\* VCL-France est très singulière et illustre ce type d'associations. Elle a été créée en 2009 et recouvre le Vietnam, le Cambodge, le Laos et la France, d'où son intitulé. Elle a une dimension internationale, mais aussi une implantation locale par des liens avec d'autres associations y compris ivryennes. Elle est totalement autonome et indépendante.

Elle intervient comme intermédiaire dans des domaines très variés, aussi bien économiques que juridiques, culturels....

Elle est présidée par une personnalité forte, son créateur, qui intervient activement dans les choix, les orientations et la gestion de l'association.

### Nom de l'association

VCL-France (Vietnam Cambodge Laos France).

### Personne rencontrée le 17 mai 2023

Monsieur Hay Tay, président-fondateur.

### Création

Il existe beaucoup d'associations vietnamiennes.

« VCL (Vietnam - Cambodge – Laos) - France Business Club », appelé officiellement VCL-France, a été créé le 21 mars 2009, enregistré à la préfecture de Police de Paris le 09 mars 2012 et paru au Journal Officiel le 24 mars 2012.

Depuis le 27 septembre 2021, elle est implantée à Ivry depuis le 04 septembre 2021, au 25 rue

Pierre et Marie Curie.

### Objectif

VCL-France est une Plate-forme pluridisciplinaire et intergénérationnelle permettant à ses Membres, amis des Vietnamiens, des Cambodgiens, des Laotiens et des Français, originaires ou non de ces 4 pays, de se rencontrer pour échanger principalement sur le monde des affaires, mais aussi sur les inter-culturalités.

### Gouvernance et Fonctionnement

Trois « représentants » de l'association dans les trois pays en tant que délégués généraux  
3 à 4 réunions du Bureau Exécutif par an

Les membres du Bureau exécutif sont membres du CA appelés Adhérents

Les autres membres n'ont pas de droit de vote.

### Nombre d'adhérents

Les adhérents sont les membres du bureau exécutif : 18 en 2023 et renouvelables par an.

Avec des spécialistes dans des domaines particuliers : Intelligence Artificielle, juridique, informatique, immobilier, culture... Ces adhérents ne sont pas forcément d'origine asiatique. Ils sont sollicités par le Président et validés par les membres du Bureau Exécutif lors de la dernière réunion de l'année ou à la première réunion de l'année désignée.

5 650 Membres actualisés au 01/01/2023 sont présents dans 46 pays, principalement en France (+ quelques pays de l'UE) et dans 3 pays de l'ex-Indochine (+ quelques pays d'Asie). A peine 10% demandes formulées ont été acceptées.

### Budget

12 000 euros annuels.

Pour les cotisations, 120 euros pour vingt cotisants.

### Actions

Une plateforme de rencontres.

VCL-France organise régulièrement des événements de diverses natures :

Des « Dîners-Rencontres » ouverts à tous pour des échanges en « face-à-face » entre les participants

Des séminaires-colloques axés sur une thématique ou un secteur d'activité spécifique ou encore un sujet spécifique développé par une des Commissions, avec un nombre de participants limités

Des possibilités de réaliser des projets professionnels autour des Commissions « Ad-hoc ».

Des visites ou des voyages d'affaires pour donner l'opportunité à nos membres d'effectuer des rencontres et d'établir des contacts ciblés en fonction de leurs intérêts exprimés

Des réunions informelles.

A l'origine organisation de réunions des rencontres de personnes voulant faire des affaires ou créer des entreprises ou développer des activités culturelles.

Jouer un rôle de facilitateur, de créateur de lien.

Maintenant des réunions plus générales ont lieu régulièrement autour de thèmes variés. Ces réunions se tiennent au foyer vietnamien de la rue Monge dans le 5<sup>e</sup> arrondissement de Paris.

Elles commencent par un apéritif qui est un moment de convivialité puis il y a présentation, sur un temps donné et avec une thématique choisie pour chaque participant après validation, des

objectifs d'autres associations ou groupements, puis un repas entre les participants pour poursuivre les échanges.

Les sujets présentés devant les participants concernent les domaines d'activités suivants : business, high-tech, culture, tourisme, associatif.

Il peut y avoir des représentants d'associations humanitaires, ainsi que des personnes présentant une activité particulière.

Pour aller plus loin, lien avec la municipalité, demandes, ....

L'association n'a pas de contact réel avec la municipalité, car elle n'en a pas l'utilité pour son fonctionnement, étant totalement autonome.

Depuis notre rencontre un contact a été établi pour organiser à Ivry une journée des Associations françaises d'origines Vietnamiennes (V), Cambodgiennes (C), Laotiennes (L) et Françaises (F).

\* Autre association, à dimension culturelle celle-ci, La Compagnie des Œillets. Cette association est intéressante par son dynamisme artistique et son indépendance financière affirmée. Elle utilise un local appartenant à une SCI créée dans l'ancienne manufacture des œillets.

#### Nom de l'association

La « Compagnie des Œillets ».

#### Personne rencontrée le 25 avril 2022

Le président, Gilles Hirzel

Constitution depuis 1987 d'une SCI (en fait deux SCI sur l'espace) pour la gestion de terrains et de bâtiments constituant la partie privée la Manufacture des Oeillets.

Au départ des ateliers d'artistes avec la possession pour chacun de parts sociales dans cette SCI.

Cette structure particulière a été impulsée à l'époque par Pierre Bertheau, un promoteur qui a mis en

place ce type de SCI à plusieurs endroits dans la ville.

(voir site : <http://www.lesusinesbertheau.com/fr/index.php>).

A l'époque, des contacts avec Pierre Gosnat, Maire d'Ivry alors, très impliqué dans les projets à dimension culturelle. Même si la municipalité au départ n'était pas très favorable à ce type d'initiative.

Arrivée en 1995 de Gilles Hirzel, le président actuel de l'association qui poursuit le travail d'animation des portes ouvertes des ateliers d'artistes.

Création en 2015 de l'association « la Compagnie des Œillets » (compagnie parce que compagnon, compagnonnage) pour maintenir et développer l'activité artistique malgré une diminution progressive des artistes locaux, remplacés par des particuliers. Pression immobilière.

La baisse du nombre d'artistes permanents sur place a nécessité la relance du dynamisme par cette structure originale.

#### Objectifs de l'association :

Réfléchir à un contenu, une dynamique. Pour répondre à quel type de problèmes? Nécessité de faire perdurer l'activité artistique et de l'étayer.

A quel public s'adresser ?

Valoriser le travail des artistes.

Favoriser les contacts entre les artistes et les amis d'artistes, créer des liens.

L'association s'adresse à tout type de disciplines artistiques, sans exclusive, avec cependant un niveau d'exigence quant aux productions. Ce sont des artistes de bonne et très bonne qualité.

#### Actions :

Entre autres des portes ouvertes régulières avec une augmentation depuis l'origine du nombre d'exposants ponctuels, entre 35 et 50, avec une possibilité d'accueil chez les membres de la SCI.

Participation à « Pleins feux » avec pour les meilleurs crus, jusqu'à 500 visiteurs.

Étant donné la diversité de l'offre, on voit se constituer un groupe d'habitues chez les habitants du quartier et de la ville, ce qui montre un certain impact local et de proximité.

Environ une centaine d'adhérents de toute la France avec une variation des adhésions, soit pour participer à une opération ponctuelle, soit pour participer à des soirées concerts, théâtre avec le principe de financement au chapeau.

#### Les soirées

Outre les « mercredis des œillets », tous les premiers mercredis du mois, où un artiste est invité à venir exposer sa démarche devant les autres, l'association organise des soirées. Celles-ci peuvent être des concerts, des représentations théâtrales, des cafés littéraires ou des expositions.

Liens entre la SCI et l'association.

Existence d'une convention entre les deux pour l'usage du C33, un espace polyvalent servant de support à différentes manifestations, artistiques et autres.

#### Fonctionnement de l'association :

L'association se définit comme « pauvre », par choix. Pas de chasse aux subventions. Elle bénéficie dès le début d'un soutien annuel de la part de l'agence CIC d'Ivry, d'environ 600 euros au titre de membre bienfaiteur.

La cotisation des adhérents (entre 80 et 120) est de 20 euros par an pour la plupart.

Le budget annuel est d'environ 2000 euros.

L'AG annuelle est institutionnelle. Environ une vingtaine de membres y participent. Ce n'est pas là que se joue la dynamique de l'association, semble-t-il.

Le bureau de l'association se réunit environ une fois par trimestre. Il est composé de 8 personnes, présidents, trésorier, et des membres avec des fonctions très précises en lien avec le monde artistique.

Existence d'un site, d'une page Facebook et d'un compte Instagram.

*Il faut souligner le rôle très important des personnes qui l'animent, en particulier du président qui par son expérience professionnelle, son parcours d'artiste en parallèle et sa personnalité a réorganisé et impulsé la dynamique.*

#### Liens avec la municipalité :

Pas de soutien de la municipalité (mais pas non plus de demande de la part de l'association) sauf une aide ponctuelle lors de la venue d'une artiste à rémunérer au-delà des moyens financiers de l'association.

Prêt de matériels deux fois par mois par la RPI municipale (chaises de bistrot, tables,...) lors des cafés littéraires.

Pas de prêt de locaux municipaux, le bâtiment C33 appartenant à la SCI et étant géré pour l'entretien et les frais de fonctionnement par elle.

Relations entre l'Association et la Ville, très peu existantes.

Quelques contacts formels avec la venue de Philippe Bouyssou plusieurs fois. Le service municipal

de la vie associative a contacté l'association pour demander quels étaient ses besoins, mais pas de suite à ce contact.

Pas de contact réel avec la Direction à la Culture et l'adjointe au Maire déléguée à la culture, Méhadée Bernard.

Pas de participation, par choix, à Ivry en Fête. Pas d'intérêt pour cette manifestation, l'association n'offrant pas de services aux ivryens sous la forme de cours par exemple.

Pas de liens avec les écoles et les collèges, mais la logique de fonctionnement de l'association et les contraintes matérielles et de sécurité l'expliquent.

*Pour finir, le président s'interroge sur le manque de lisibilité de son association et sur la mise en valeur de ses actions*

#### En conclusion.

On a affaire à une association de type culturelle très intéressante : pas de contacts réels avec la municipalité, pas de dépendance financière, une structure très spéciale avec une SCI à l'origine.

-----

Nous avons aussi souhaité rencontrer des associations à dimension culturelle dépendant du statut particulier des associations loi de 1905 évoquées dans la partie juridique de notre rapport.

\*L'association musulmane « Annour ».

Celle-ci nous a intéressés pour différentes raisons :

D'abord sa dimension mixte culturelle et culturelle, avec en plus un grand nombre de participants et son ouverture vers des communes extérieures.

Ensuite l'histoire compliquée de ses liens avec les différentes équipes municipales. Les relations avec la Mairie ont suivi une évolution très nette, en écho avec les transformations sociales et politiques de la ville et des citoyens, autant sur le plan local que sur le plan national.

Puis le projet de faire construire une mosquée et un centre culturel, projet qui est un moteur essentiel pour l'association et qui a abouti d'ailleurs à une scission récente de l'association initiale en deux entités séparées mais toujours très liées.

Enfin son indépendance affichée avec une volonté de rester autonome sur le plan financier, bien qu'il y ait des prêts d'espaces et l'accompagnement des services et des élus de la ville.

#### Nom de l'association

Avant les modifications dues à la loi CRPR.

#### Personne rencontrée le 5 octobre 2023

Mohamed Akrid, président.

« Collectif Annour » avec les deux volets culturel et cultuel.

Depuis avril 2023, scission en deux associations distinctes :

« Collectif Annour » pour la partie culturelle, « Ami » pour la partie culturelle. (cf. dernière partie de la fiche).

### Création

Au tout début 2004, création du « Collectif des associations d'Ivry sur Seine » à partir de sept associations qui avaient des objectifs divers mais étaient toutes présidées par un musulman.

Au départ, les relations avec la municipalité sont très difficiles. Pendant deux 2 ans la porte reste fermée.

La demande principale était d'avoir un lieu pour se réunir. Mais il y a une opposition régulière de la ville à toute demande de salle

Après des mois de conflit, Pierre Gosnat maire de l'époque et Philippe Bouyssou, premier adjoint, engagent des discussions. Il y a pour l'association une légitimité des demandes. Probablement 1/5<sup>e</sup> de la population ivryenne est « dans la sphère musulmane ».

Un premier Protocole d'accord est voté en conseil municipal en 2007.

Les liens association-ville s'améliorent nettement. Départ de l'ancien président fondateur.

Les tentatives pour construire une mosquée à Ivry datent d'une quarantaine d'années

La mairie propose d'engager un cabinet pour étudier le dossier. La question du lieu d'implantation de la mosquée est en discussion. Pour l'instant les prières se tiennent dans un gymnase dans le quartier Jean Jacques Rousseau à Ivry Port. La Croix Rouge qui occupait également ce lieu ayant déménagé, Philippe Bouyssou, devenu maire, propose de transférer sur le terrain mitoyen. Pour différentes raisons : caractères liés au PLU, meilleure configuration, pas de proximité directe avec des riverains.

En 2007, l'association devient le Collectif Annour « la lumière ».

### Objectif

Porter le projet d'une mosquée.

Etablir des liens Interreligieux.

Etre « ouvert au monde et vers le monde ».

### Gouvernance et Fonctionnement

Une gouvernance classique, Présidence (maintenant un président pour chacune des deux associations), bureau, assemblée générale, ...

Pas de publicité, l'association n'en a pas vraiment besoin car elle a déjà beaucoup d'activités à mener. Un site Facebook.

### Nombre d'adhérents

Il y a eu plus de 500 adhérents lors de périodes de tension, aujourd'hui environ 120 adhérents.

Une cotisation symbolique d'une vingtaine d'euros.

L'adhésion est libre et indépendante des activités éventuellement suivies.

### Budget

Budget de fonctionnement environ 150 000 euros.

500 euros par mois pour la location de la salle.

Seul salarié, l'imam permanent pour les cinq prières journalières. Deux autres imams bénévoles pour le vendredi.

Pas de lien financier avec la municipalité, pas de demande de subvention.

## Actions

Fréquentation de la mosquée les vendredis, 3000 personnes venant d'Ivry et des communes proches, Saint Maurice, Vitry, Charenton, Alfortville, ainsi que du 13<sup>e</sup> arrondissement de Paris  
Pour l'Aïd, 10000 participants réunis au stade Clerville.

### *Autres actions :*

Enseignement de la langue arabe, soutien scolaire, diverses actions à Ivry.  
Participation à des débats et des conférences.

Volet social sur le mois de Ramadan, avec la distribution des repas chauds, environ 500 repas.

Les autres religions sont invitées lors de manifestations. Les représentants de la communauté juive viennent depuis 2 ans.

### Pour aller plus loin, lien avec la municipalité, demandes, ....

Les relations avec la ville se sont beaucoup développées se concrétisant par un soutien et une aide de tous les services municipaux. Il y a une réelle dynamique.

L'association est confrontée à plusieurs difficultés :

Problème d'espace. Plus de 1000 inscrits pour l'espace enseignement, on pourrait doubler les inscriptions mais il y a dans la structure actuelle un réel manque de place.

Le futur projet devrait pallier cette difficulté en intégrant 10 classes.

Problème de bénévolat. 30 à 50 bénévoles stables. Mais les besoins augmentant, même s'il y a plus d'utilisateurs, on ne trouve pas toujours les encadrants nécessaires. Par exemple pour le soutien scolaire (des étudiants et quelques enseignants actuellement).

### *La future mosquée et le projet culturel.*

Protocole d'achat du terrain avec des facilités, validé au Conseil Municipal. Possibilité de payer sur 15 ans, sans intérêts après la construction.

Le permis de construire est validé, restent certains points à régler. Si tout va bien, début de la construction au printemps 2024, ouverture en 2027.

Espace culturel, salle de prière au rez-de-chaussée d'une capacité d'accueil pour 1500 hommes. A l'étage salle pour les femmes de 350 places. Cet espace n'est pas dimensionné pour la période particulière de l'Aïd, d'où l'utilisation du stade Clerville par exemple.

Espace culturel dans un autre bâtiment. Bibliothèque, salle d'enseignements, ... Un des plus grands projets de ce type du Val-de-Marne avec une surface totale de 5000 m<sup>2</sup>.

L'espace culturel en direction de toutes les ivryennes et tous les ivryens.

### *L'association « AMI ».*

Elle a été dissociée du Collectif Annour début 2023, en raison de la loi CRPR.

Cette loi apporte des avantages réels :

Possibilité de posséder un bâtiment immobilier, aspect fiscale possibilité d'émettre des reçus, ....

En contrepartie, elle oblige à une transparence dans la gestion, avec des contraintes particulières.

Par exemple en cas de financements venant de l'étranger ou d'une autre source, déclaration obligatoire en Préfecture au-delà de 10 000 euros.

Pour faciliter la gestion, les montants financiers des 2 associations sont regroupés dans un SCI afin de pouvoir récupérer la TVA sur un budget de 9 millions pour la construction de la mosquée. 4 000 000 d'euros ont déjà été collectés.

La collecte annuelle est d'environ 300 à 400 000 euros.

*Demands pour l'association elle-même :*

Pouvoir disposer d'un petit stand les jours de marché.

Lors de la fête d'Ivry, en plus de l'espace « repas », avoir un autre espace dédié exclusivement à la présentation de l'association.

*Préconisations proposées :*

Il faudrait approfondir la question des équipements dédiés aux associations. Avec parfois des privilèges acquis au fil du temps par mérite, relations personnelles, etc. (*remarque c'était l'objet de la MIE, et du rapport qu'elle a remis au printemps 2023*).

En dehors d'Ivry en Fête, il n'y a pas de contacts réels entre le collectif Annour et d'autres associations ivryennes.

Organiser des événements entre associations, autres qu'Ivry en Fête. En créant des rencontres entre elles autour de thèmes ou problématique similaires, l'humanitaire par exemple.

Co-organiser des événements autour de conférences, de débats,...

Créer une maison des associations indépendante de la structure des maisons de Quartier.

\* Autre association culturelle, catholique, l'association des amis de Madeleine Delbrêl. Cette dernière s'appuie sur une histoire locale forte, avec, à l'origine, une personnalité à dimension sociale et religieuse. Elle a une dimension ivryenne, mais aussi nationale et même internationale. La municipalité n'intervient que par l'attribution d'un bail sur les locaux, en l'occurrence la maison de Madeleine Delbrêl.

#### Nom de l'association

Association des amis de Madeleine Delbrêl.

#### Personne rencontrée le 17 mai 2023

Jean-Christophe Brel, membre de l'Association. Il habite dans les locaux et les fait vivre avec son épouse, Marie-Noël.

#### Création

En 1966, un an et demi après la mort de Madeleine Delbrêl, des « équipières » (qui suivent les règles de vie énoncées par Madeleine Delbrêl) et des amis convaincus que l'œuvre de Madeleine Delbrêl devait être plus connue créent l'association.

La dernière équipière est morte en 2018.

Autres personnalités impliquées, Gilles François postulateur de la cause de la béatification de Madeleine Delbrêl et Jean-Pierre Gay, prêtre du diocèse de Créteil.

#### Objectif

Être une « mémoire vivante » de Madeleine Delbrêl.

Faire vivre la mémoire de sa vie et de ses écrits par la publication d'œuvres, de colloques, l'ouverture de son lieu de vie à Ivry, ainsi que d'autres initiatives dans le domaine culturel et social.

### Gouvernance et Fonctionnement

CA : un président, un vice-président, un secrétaire, une trésorière.

Pas de salarié actuellement. Mais deux personnes habitent les locaux et les font vivre.

Les bâtiments de l'association, situés au 11 rue Raspail, appartiennent à la ville d'Ivry qui a préempté toutes les maisons impaires de la rue.

Un bail de 30 ans signé en 2020 au profit du diocèse de Créteil.

La ville a fait le ravalement de la maison en 2015.

Le diocèse est le maître d'ouvrage de la construction du bâtiment et de l'aménagement des jardins.

Statutairement, il y a un représentant de l'évêque dans le CA.

Remarques : il y a une réelle insuffisance de forces vives mobilisées dans la gouvernance et dans le travail sur le terrain et, d'autre part, comme pour beaucoup de petites structures associatives, des difficultés à trouver des bénévoles.

### Nombre d'adhérents

C'est une association à dimension internationale.

Dans le fichier de l'association il y a, environ 350 à 400 personnes, dont 200 à jour de leur cotisation.

### Budget

Le budget évolue fortement d'une année sur l'autre.

Les travaux sont financés par le diocèse avec un fonds de dotation.

Dépenses courantes : environ 20 000 euros par an.

Pas de demande de subvention. Sauf éventuellement sur des projets.

Pas de demande de matériel en dehors de l'inauguration de 2017.

### Actions

Ce n'est pas un lieu d'hébergement pour les pèlerins.

On peut visiter la maison sur rendez-vous depuis l'ouverture en octobre 2020.

Madeleine Delbrêl est enterrée au cimetière Monmousseau.

Depuis deux ans et demi, la maison a reçu plus de mille visiteurs.

Accueil sur rendez-vous pour des groupes plus ou moins importants. Une centaine de groupes français ou étrangers venus depuis l'ouverture.

Des groupes d'enfants des écoles Joliot-Curie de Jean XXIII viennent « semer » leur carré de jardin.

Les « rencontres du 11 » se tiennent sur des thèmes de société, les invitations sont faites par la maison avec une information donnée dans Ivry ma Ville.

Le théâtre Antoine Vitez pourrait utiliser le jardin pour des activités autour de la poésie.

### Pour aller plus loin, lien avec la municipalité, demandes, ....

Pierre Gosnat, l'ancien maire, avait connu Madeleine Delbrêl qui était une amie de son grand-père Venise Gosnat. Il existe des liens historiques forts avec la municipalité et la paroisse de Madeleine

Delbr el (Saint Pierre-Saint Paul), liens qui perdurent aujourd’hui.  
Depuis 2017 Michelle Rault, ancienne responsable des archives de la ville, participait   la valorisation de la maison.



## VI/ Nouvelles formes d'associations : réseaux sociaux, associations libres hors statut 1901, groupements autour un thème précis ou une action précise pour une durée déterminée

Il nous a paru important d'essayer d'intégrer à notre réflexion d'autres modes de regroupement en dehors du principe « association, loi de 1901 ». Même si cela semble sortir du champ de notre étude, il est absolument impossible de faire l'impasse sur cet aspect. On ne peut pas aborder la question associative en se limitant au domaine strict des associations régies par la loi de 1901.

En effet, même si la France est un des pays où le principe associatif est très important, de par son histoire très particulière et les grandes lois de la fin du XIXe siècle et du début du XXe, il existe depuis toujours d'autres structures pour réunir un groupe d'individus.

Comme nous l'avons déjà dit, les raisons d'existence de ces structures sont multiples.

D'abord et c'est une évidence, être en lien avec d'autres individus est un principe naturel chez les êtres humains. « L'homme est un animal social ».

Ensuite, les circonstances peuvent amener à fédérer des personnes autour d'un thème : événement local national ou international, croyance ou idéal communs, situation personnelle demandant un contact avec d'autres personnes concernées par la même chose, ... La liste serait longue.

On voit donc apparaître dans les sociétés des groupes qui se mettent en place sans rentrer dans des cadres officiels. Pour une plus grande liberté, une réactivité, une adaptabilité très rapide à une situation particulière.

*Parfois même des groupements (parfois éphémères) de circonstances entre associations classiques et groupes de personnes se cristallisent autour d'un sujet, d'un thème, d'une action locale ponctuelle... avec les notions de « liens forts » plutôt pour les associations et de « liens faibles » souvent pour les autres formes évoquées. On a vu cela dans le cas particulier du **campement de jeunes sans-papiers** implanté récemment près des quais d'Ivry*

\* On pourrait citer à Ivry l'exemple du « Collectif de soutien aux roumains d'Ivry ». Cette structure qui s'est créée pour répondre à la situation d'urgence du « camp Truillot » et de la présence « illégale » de nombreux roumains dans un espace de la ville, s'est très vite libérée des contraintes associatives traditionnelles. Même si elle est née et est restée en contact avec des groupements nationaux. Cependant, il faut noter que son indépendance par rapport à la ville est quand même à relativiser car une approche politique commune avec les choix municipaux est évidente.

Mais on a quand même affaire dans ce cas à une volonté farouche d'être un mouvement horizontal avec une conscience sociale et politique. Quant au financement, il ne passe pas par les circuits traditionnels mais s'appuie sur le principe de souscription et des actions de tractage.

### Nom du Collectif

« Collectif de soutien aux roumains d'Ivry ».

### Personne rencontrée le 24 avril 2023

Sasha Kleinberg

### Création

En réaction après l'incendie d'un camp de fortune le 6 février 2011 situé près de la porte de Choisy. Et avec l'implantation de familles roumaines à majorité « roms » sur un terrain appartenant à l'APHP, rue Truillot à Ivry.

### Objectif

« Face à cette situation, agir et ne pas être seulement spectateur »

### Gouvernance et Fonctionnement

En lien avec l'association « Rom Europe94 » qui, elle, est une association loi de 1901.

Fonctionnement autogestionnaire. D'où la volonté affirmée de ne pas créer une association mais de préférer une stratégie horizontale autour d'une conscience morale et politique. Avec une ouverture à tous et une grande flexibilité.

Aide de la paroisse, de nombreuses associations, de responsables politiques locaux, de syndicats, de personnalités ...

### Nombre de participants

Variable. Environ une trentaine de personnes.

### Budget

La nécessité de créer une association loi de 1901 pour obtenir des financements n'a pas été vérifiée : le collectif a toujours su trouver des fonds par souscription, dons, tractage,...

### Actions

Aide à la tenue du campement, passage à des structures en dur, création de lieux d'hygiène, gestion des déchets et ordures,...

Aide au suivi de santé, à la scolarisation des enfants dans les établissements ivryens.

Aides alimentaires en soutien avec d'autres associations comme les Restos du cœur.

Aide face aux procès intentés par l'APHP.

### Pour aller plus loin, lien avec la municipalité, demandes, ....

soutien très appuyé de la municipalité, du maire, de l'adjoint délégué et des services municipaux.

Après l'expulsion de 2015 du camp Truillot, le collectif a continué ses luttes jusqu'en 2019. Ses membres sont restés en lien depuis.

Malgré la volonté de certaines personnes comme Bernard Prieur, il n'y a pas eu de création d'une « association des roumains d'Ivry ».

*Ce collectif, créé donc pour faire face à une situation particulière, répond bien au profil évoqué dans ce paragraphe.*

-----

Pour revenir à une analyse plus générale, une évolution essentielle de la société a accéléré ces phénomènes de créations de structures hors champ législatif et les ont fait se multiplier. L'apparition des réseaux sociaux à la fin du siècle dernier et surtout au début du XXI<sup>e</sup> siècle, ainsi

que l'utilisation de plus en plus importante de moyens de communications comme Internet et les portables, tout cela a profondément modifié les modes de relations entre personnes.

Les conséquences sont immenses et les répercussions sur la société encore très difficiles à évaluer, même si l'on en sent déjà nettement les effets massifs.

Peut-être cela concourt-il à une « archipelisation » de notre monde, comme l'écrit Jérôme Fourquet dans un best-seller publié récemment.

Se développent aujourd'hui des réseaux et des microstructures qui se créent très rapidement, sans réelles contraintes, échappent tout ou partie à un contrôle, et se font et se défont en permanence. L'adhésion à ces groupes n'obéit pas à des principes cadrés comme ceux des associations loi de 1901. Il y a beaucoup de souplesse, on entre et on quitte ces structures selon ses envies.

La nécessité d'avoir un projet ou une motivation commune est relativisée par la volonté de rester totalement maître de la situation et de ne pas avoir à faire de compromis.

Même si tout cela est sans doute illusoire et beaucoup plus complexe que ne le pensent les gens, cela pourrait expliquer parfois l'abandon par certains de grandes organisations structurées comme par exemple les associations humanitaires, les partis politiques, les syndicats,....

Il faut d'ailleurs souligner l'influence de grands groupes internationaux qui, par l'utilisation d'algorithmes élaborés, amènent insidieusement leurs utilisateurs à être dirigés uniquement vers des sites consacrés à leurs centres d'intérêt, ou à l'expression de leurs croyances ou de leurs convictions. Cela entraînant peu à peu la disparition de perspectives différentes, de l'esprit critique, ou d'échanges autres que conflictuels avec d'autres personnes.

Les exemples actuels sont tellement nombreux que l'on voit avec beaucoup d'inquiétude et un certain vertige se développer de façon exponentielle des « fake news » et des espaces de vérités ou de réalités « alternatives » sans aucun contrôle. Des groupements aux idées très éloignés des fondements moraux ou éthiques de nos sociétés peuvent ainsi s'étendre en toute impunité, utilisant les failles des lois nationales ou internationales et la mondialisation des communications qui a pour conséquence une maîtrise quasi-impossible de ces flux.

La crise du bénévolat qui est souvent évoquée pour les associations traditionnelles y trouve sans doute une de ses causes les plus importantes, même s'il faut relativiser cette notion de baisse du bénévolat.

**Extraits du rapport du Haut Conseil à la vie associative dépendant du Premier ministre « Les nouvelles formes d'engagement » mars 2016.**

*...L'heure n'est plus à déplorer le nombre de bénévoles engagés dans les associations, leur nombre progresse et, fait encourageant, celui des jeunes particulièrement.*

*Cependant, il arrive encore d'entendre certains responsables associatifs dire qu'il manque de bénévoles, que les personnes ne veulent plus s'engager ou tout au moins plus dans la durée. On serait arrivé à un « zapping » bénévole qui nuirait à la mise en œuvre des projets, ne permettant pas de prévoir des plans de développement à moyen terme.*

*L'engagement des personnes existe, mais force est de constater qu'il est différent d'il y a 15 ou 20 ans. De même que l'instabilité est une marque qui caractérise la société aujourd'hui : on ne reste pas toute sa vie professionnelle dans la même entreprise, la mobilité géographique est forte, ... on ne reste plus toute sa vie bénévole dans la même association, on s'engage davantage pour des causes ponctuelles dont on peut voir rapidement les effets positifs (distribution de repas aux Resto du cœur, soutien scolaire aux enfants en difficulté, ...)*

**L'engagement bénévole : une évolution positive mais contrastée**

*Les enquêtes récentes ont montré que l'engagement bénévole marquait une évolution positive. On notera cependant que l'engagement informel a progressé plus significativement que l'engagement associatif. D'autre part, l'engagement régulier a diminué au profit d'un engagement plus ponctuel. Enfin, contrairement aux idées reçues qui voudraient que l'individualisme des jeunes fasse obstacle à leur engagement, on observe un accroissement de ce dernier chez les jeunes de moins de 35 ans.....*

**Les attentes des bénévoles.**

*Plus que les chiffres, ce sont les motivations qui reflètent l'évolution de l'engagement bénévole aujourd'hui. Ainsi, l'étude du CERLIS4 nous apprend que les raisons de s'investir dans les mouvements associatifs sont, pour 68% des bénévoles, de défendre des valeurs de solidarité, pour plus de 65 % de s'impliquer dans la vie locale et pour 54% de recréer du lien social.*

*Pour de nombreux bénévoles, l'engagement participe de la reconnaissance de soi tout en étant au service des autres. On est ainsi dans une forme de complémentarité entre ce qui permet la reconnaissance de soi et ce qui relève de l'attention aux autres et de la participation à des activités d'intérêt général....*

*De même, la vie personnelle, familiale connaît également des chemins variés, familles éclatées, recomposées ... Une certaine précarisation, et une vision incertaine de l'avenir, rend le bénévole plus « volatile » et moins impliqué dans des « postes » de responsabilité.*

*Dès lors, il est normal que l'engagement bénévole n'échappe pas à la règle, on n'est plus bénévole toute sa vie dans la même association, et dans la même période on ne souhaite plus privilégier une seule association, mais donner un peu de temps à plusieurs, ponctuellement.*

*La fidélité à une même association n'est plus la caractéristique de l'engagement, cependant il y a toujours une forte envie, le besoin de faire du bénévolat reste important, pour soi mais aussi pour être utile à la société. Les bénévoles souhaitent que leur engagement leur apporte une vie sociale, une certaine reconnaissance de leur rôle ou tout au moins de leur utilité dans la société.*

Une question annexe : En quoi la nouvelle réforme des retraites modifie-t-elle l'avenir des associations par une éventuelle incidence sur le bénévolat ?

Etre bénévole sous-entend un idéal, une disponibilité, une implication personnelle qui n'est pas sans conséquence sur la vie privée. Ce bénévolat est souvent lié à une participation physique à des actions, des réunions, et bien d'autres formes de participation qui demandent d'accepter certaines contraintes, de faire des choix partagés communs et des compromis. Et d'accepter de se donner à un collectif, loin de l'individualisation qui peut sembler se développer aujourd'hui. Il ne s'agit pas de dire que notre société est devenue égoïste, ce qui serait simpliste. Mais l'acceptation de cadres généraux sur le long terme est souvent plus difficile à accepter aujourd'hui.

Cette question est à considérer de très près et il paraît essentiel pour une municipalité de réfléchir à ces nouveaux réseaux, leur dynamique et leur propagation. Non dans un esprit de recherche de contrôle évidemment impossible et de toute façon inacceptable dans le principe, mais pour saisir et comprendre une part importante de la vie sociale locale et essayer de percevoir des réseaux invisibles mais très actifs qui sous-tendent la communauté ivryenne comme dans toute ville.



## VII/ Conclusion

Lorsque le Conseil scientifique a décidé, il y a environ deux ans, de proposer à Monsieur le Maire Philippe Bouyssou, de réfléchir à la question de la vie associative, nous avons la volonté de nous pencher sur une des composantes majeures de la vie ivryenne : que deviendrait la vie d'Ivry sans son tissu associatif et le soutien de la municipalité?

Ce point de vue a été conforté tout au long de nos recherches.

D'abord par la mise en évidence de la profonde implication de la municipalité sur cette question. La mise en place du groupe d'analyse sur le financement des associations, la MIE (la Mission d'Information et d'Évaluation), qui a rendu son rapport le 13 avril 2023, le montre, la municipalité ayant décidé de clarifier les différents financements donnés au monde associatif afin de réfléchir à une meilleure analyse et par voie de conséquence à une meilleure attribution des fonds publics distribués.

Ensuite les rencontres que nous avons sollicitées auprès d'élus et de responsables administratifs nous ont montré la connaissance fine et précise de tout un pan du monde associatif ivryen par ces acteurs et leur forte implication municipale et parfois personnelle. Nous avons été impressionnés par la qualité et la grande pertinence de leurs propos lors de nos échanges informels.

D'autre part, les différentes rencontres avec certains acteurs de la vie associative, retenus selon les critères évoqués en début de rapport afin d'avoir un relatif panel si possible assez représentatif des très nombreuses associations sur la ville, ont à la fois mis en évidence une réelle ouverture de leur part, une volonté d'échanger et de se faire connaître, cela se caractérisant à chaque fois par un accueil et une liberté de parole exemplaires.

La question de la valorisation est très intéressante car certains co-financeurs y sont sensibles et cela peut par conséquent aider les associations concernées à obtenir davantage de financements.

Enfin les recherches plus larges que nous avons faites ont montré la grande complexité de cet univers pour lequel les niveaux d'analyses et de perspectives sont très nombreux, et parfois extrêmement difficiles à percevoir. On est devant un véritable « tonneau des Danaïdes », ce que nous soupçonnions certes au départ mais qui s'est révélé encore plus inépuisable au fur et à mesure.

Les associations par leurs questionnements, leurs demandes, leurs propositions sont autant de facteurs de vie démocratique. Pour les jeunes, c'est souvent grâce à elles qu'ils apprennent la prise de responsabilités, la gestion du commun et du vivre ensemble. Les associations sont souvent une école de la citoyenneté.

Tout cela amène à dire en conclusion que le domaine des associations est bien essentiel pour la vie locale et au-delà. Il est absolument nécessaire de continuer à l'explorer en profondeur, sans parti pris, en particulier au vu des évolutions évoquées dans le chapitre qui précède.

Reste à trouver d'autres procédures qui viennent conforter, au-delà de tout regard partisan, les dispositifs existants et efficaces mis en place par la ville.

Nous espérons, tout en ayant bien sûr conscience de son approche imparfaite, que les points développés dans notre rapport pourront aider l'équipe municipale d'Ivry à avancer dans ses analyses et ses décisions.

Nous proposons pour conclure un certain nombre de préconisations, reprenant parfois des points soulevés par des acteurs de la vie associative. Certaines rejoignent aussi des propositions faites par la MIE dans son rapport.

Nous restons à votre disposition pour tout éclaircissement et mise au point.

Pour le Conseil Scientifique,

Michel Petey  
Coordonnateur



## PRECONISATIONS : Mieux communiquer, se rencontrer davantage pour mieux agir

### Portail

Le portail des associations est un réel progrès. Il s'adresse à la fois aux associations et à tous les utilisateurs. Ce double rôle devrait évoluer pour être plus facile d'accès et répondre davantage aux besoins.

- Un outil de recherche plus performant s'impose. Afin de définir des critères plus fins et pertinents et une terminologie adéquate, il faudrait envisager une collaboration avec des experts de base de données en partenariat avec une université ou un établissement d'enseignement supérieur. Soulignons la démarche originale du site Transiscope (cf. liens en annexe).

*« La création d'une salle polyvalente des associations pouvant servir pour les différents spectacles, les évènements d'envergure,... »  
Alegres do Norte*

- Une plateforme d'échanges entre les associations est à construire. Au-delà de l'utilisation pour les demandes logistiques (subvention, matériel, salles...), le portail peut évoluer en outil d'information et de communication. Cette plateforme permettrait de recruter des bénévoles, partager du matériel, salle, véhicule, créer des liens d'opportunité...
- Un accueil personnalisé est attendu. Les responsables des associations souhaitent des interlocuteurs pour les conseiller sur la saisie des données et des demandes sur le portail.

### Maison des associations

Au cours des rencontres que nous avons organisées avec les associations, la demande de la création d'une maison des associations s'est unanimement exprimée.

- Un lieu de rencontres, de partage de matériel (tables, chaises frigidaires, matériel informatique et audiovisuel,...) et d'échange d'expériences et d'idées est vivement souhaité.
- La gestion de cette maison devrait être discutée entre la municipalité et les associations partenaires dans le respect de l'indépendance de celles-ci. L'élaboration d'une charte de fonctionnement du lieu paraît indispensable.
- La maison des associations ne rentrera pas en opposition avec les maisons de quartiers (dont le rôle et la place sont reconnus et appréciés par tous) mais s'inscrira en complémentarité et en collaboration avec elles sur des objectifs différents.

*« Le Portail des associations est, d'après les personnes présentes, une belle avancée du point de vue de la connaissance des associations, leur gestion municipale mais est encore en gestation. »  
l'Etal Solidaire*

Les locaux rénovés comme l'ancienne Banque de France ou d'autres locaux pourraient répondre à cette demande. (Voir les nouveaux engagements du mandat municipal).

## Rencontres et actions

Il faudrait que s'organisent à court terme (au-delà de la Fête d'Ivry) des initiatives communes à plusieurs associations, sur des thèmes qu'elles décideraient ou proposeraient. Par exemple, la Maison des femmes (gérée par les bénévoles de Femmes Solidaires) pratique déjà cette co-construction avec d'autres associations de solidarité ou de quartiers.

- Ces rencontres peuvent se décliner sur plusieurs formats (débat, soirées festives, journées thématiques, forums,...)
- Certains publics (nouveaux habitants, résidences étudiantes, 3<sup>e</sup> âge...) pourraient être incités plus activement à participer à la vie associative par des prises de contact et rencontres conviviales. Des rendez-vous physiques avec les associations, sur le modèle « mardi du Maire », pourraient être facilités.

« Un moment une fois par mois, monter à Ivry une soirée conviviale (cadre à déterminer, café, guinguette ?), avec une musicienne intervenante, pour faire jouer des gens et les faire chanter. Cela supposerait un soutien financier de la Ville pour rémunérer l'intervenante. L'association prêterait des instruments » PopHarpe

### Liens avec les services municipaux

Les associations, par leur implication dans la solidarité, les loisirs, la culture, « déchargent la municipalité » d'un certain nombre d'investissements. Les bénévoles peuvent parfois « remplacer » des fonctionnaires territoriaux (surtout dans les activités de loisirs) voire pallier les défaillances de l'État (en matière d'aide aux plus démunis par exemple).

- Il faut être attentif aux équilibres nécessaires entre les demandes des associations et la capacité des services à y répondre. L'excès de demandes de dernière minute sans suivre la procédure normale peut aboutir à des difficultés pour les services.
- On doit s'interroger sur la tendance à utiliser le bénévolat à la place de postes ETP (équivalent temps plein).
- Pour l'information et la transparence on devrait rendre public, en particulier sur le portail, pour chaque association subventionnée, des données précises sur ses objectifs et l'utilisation des subventions.
- On pourra exploiter les possibilités de mise à disposition de fonctionnaires dans le cadre d'un *mécénat de compétences* offertes par le décret n° 2022-1682 du 27 décembre 2022.

*Pour répondre aux besoins en compétences des associations et des fondations reconnues d'utilité publique, le mécénat de compétences, autorisé depuis de nombreuses années pour les salariés régis par le code du travail, est mis en place à titre expérimental pour les fonctionnaires de l'État et de certaines collectivités territoriales jusqu'au 27 décembre 2027. Il s'agit à la fois de permettre aux fonctionnaires d'exercer leurs compétences dans un environnement différent et d'enrichir leurs parcours, et aussi de répondre aux attentes des associations ou fondations reconnues d'utilité publique. Cette possibilité offerte par la loi permettrait de faire émerger une forme d'innovation publique à partir des compétences d'agents territoriaux au service des besoins des associations. Une transformation des pratiques RH des collectivités pourrait en résulter, particulièrement en matière de GPEC (Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences).*

<https://www.lagazettedescommunes.com/789714/mecenas-de-competes-une-source-dinnovation/>  
<https://www.lagazettedescommunes.com/897387/le-mecenas-de-competes-en-dix-questions/>

## EVOLUTIONS : rester attentif

- Les associations que nous avons rencontrées ont parfois fait part de leur crainte d'une relation de dépendance en cas de financement public. Il faudrait élargir la réflexion sur une chartre qui assurerait leur indépendance et donnerait le cadre de l'ouverture des subventions à de nouvelles associations.
- De nouvelles formes de regroupements, ponctuels, éphémères ou durables, se font jour, en dehors de toute structure déclarée, par exemple au moyen de réseaux sociaux. Il faudrait développer un processus d'analyse et de prise en compte de ces nouvelles formes de regroupements. *On pourrait pour cela s'appuyer par exemple sur le travail d'un étudiant (Master ou Thèse).*



## Remerciements

Nous tenons à remercier toutes les personnes qui ont accepté de nous recevoir et d'échanger autour du thème de la vie associative.

Le Maire d'Ivry sur Seine : Monsieur Philippe Bouyssou

### Les membres de l'équipe municipale :

Monsieur Bernard Prieur, Adjoint au Maire, démocratie participative, vie associative

Madame Marie Pieron, Adjointe au Maire, enseignement supérieur-recherche-culture scientifique

### L'administration communale :

Monsieur Christian Auxerre, DGA démocratie participative, vie associative

Madame Dominique Montet, DGA petite enfance, enfance, jeunesse

### Les membres des services administratifs, entre autres :

Monsieur Akli Kettou, responsable du service vie associative

### La coordonnatrice de la MIE :

Madame Rachel Lalande

### L'équipe de l'Espace Gérard Philipe

### Les présidents ou représentants d'associations, en particulier :

La Pagaille

L'Étal Solidaire

Femmes Solidaires

L'association Alegres do Norte

L'USI multisports

La Compagnie des Œillets

L'association Madeleine Delbrêl

L'association VCL

L'association Annour

L'association Pop'harpe

### Les représentants d'autres structures :

Le Collectif de soutien aux Roms d'Ivry

Le Collectif 3R

### Et toutes celles et ceux que nous n'avons pas cités.

Sans eux, notre travail n'aurait pas pu aboutir et ce rapport n'aurait pas existé.



## Le Conseil scientifique

Le Conseil scientifique de la ville est composé actuellement de 9 membres, issus d'horizons variés (ainsi que 6 membres honoraires). Ces membres ne sont pas des élus et résident pour la plupart à Ivry ou en Ile-de-France. Le Conseil est doté d'un coordinateur.

- Michel Petey, **Coordinateur du Conseil scientifique** - ancien Coordinateur REP et Conseiller pédagogique à l'Inspection de l'Education Nationale
- Colette Portha, ancienne Professeure agrégée de SVT
- Francis Dorra, ancien Professeur de mathématiques en classes préparatoires
- Ghislaine Escande, Artiste peintre et plasticienne
- Christine Pfaudler, Avocate
- Laurent Hirsch, Journaliste
- Nicolas Darcel, Maître de conférences – AgroParisTech
- Louis-Paul Thomas, ancien Directeur d'association - Aumônier à la prison de la Santé
- Dominique Candille, Journaliste retraitée

Membres honoraires :

- Jean-Charles Pomerol, Président du Pôle allongement de la vie Charles-Foix
- Daniel Kunth, Astrophysicien
- Edith Perstunski-Deléage, Professeure agrégée de philosophie et Docteur en ethnologie
- *Jean-Paul Deléage, Physicien et historien des sciences qui vient de nous quitter*
- Michel Paty, Philosophe et historien des sciences
- Danièle Gilis, Médecin généraliste



# *Ce rapport est dédié à Patrick Porcheron et à Jean-Paul Deléage*

Le Conseil scientifique a été endeuillé ces deux dernières années par la disparition de deux amis qui y participaient.

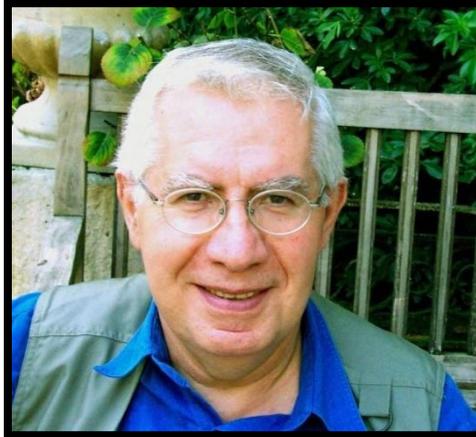


C'est le lundi 13 décembre 2021 que nous avons appris la tragique nouvelle du décès de Patrick.

Patrick faisait partie du Conseil scientifique de la ville d'Ivry depuis longtemps. Dans cette instance particulière, formée de personnalités diverses et contrastées, il était toujours présent, sensible, ouvert et tolérant.

Au cours des nombreuses rencontres que, régulièrement, nous avons pour élaborer nos rapports destinés au Maire et au Conseil municipal, il savait apporter, avec la modestie et la simplicité qui le caractérisaient, son expertise qui était grande, sa culture, et ses connaissances. Et il permettait ainsi d'ouvrir notre réflexion commune à de nouvelles perspectives. Sa parole comptait.

Nous avons perdu un compagnon qui laissera une grande trace en nous. Patrick était un vrai modèle d'intelligence, de gentillesse et d'humanité.



Jean-Paul Deléage, avec Edith Perstunski-Deléage, a œuvré depuis le début au fonctionnement et à la dynamique du Conseil scientifique.

Jean-Paul y apportait jusqu'à ces dernières années sa grande expertise, son analyse souvent critique mais toujours bienveillante. Après son retrait du Conseil, et malgré sa maladie et ses difficultés, il suivait ses travaux et nous soutenait.

Sa toute récente disparition nous touche beaucoup et nous assurons Edith de notre affection et notre soutien.

*Nous leur dédions à tous deux ce nouveau rapport, dans lequel, j'en suis sûr, ils se seraient impliqués, pour Patrick avec la même passion et pour Jean-Paul avec le même intérêt.*

Pour le Conseil scientifique

Michel Petey



## Annexes

### Bibliographie rapide

*Rapport du Haut Conseil à la vie associative* dépendant du Premier ministre « Les nouvelles formes d'engagement » mars 2016

« *Guide pratique pour tous. Les associations le guide pratique* » 2019, Prat éditions.

« *Le paysage associatif français* », 08/2023 - 4<sup>e</sup> édition. | Auteur(s) : Viviane Tchernonog, Lionel Prouteau, Editions Dalloz

« *Sociologie du monde associatif* », Simon Cottin-Marx, Edition La Découverte, 2019

« *Quel monde associatif demain ? Mouvements citoyens et démocratie* », sous la direction de Patricia Coller, Marie-Catherine Henry, Jean-Louis Laville, Gilles Rouby, Editions Érès, 2022

« *Les associations* », Charles Debbash, Jacques Bourdon, PUF Que sais-je ? 2023

« *Qui est le patron des associations ?* » Simon Cottin-Marx, Mouvement N°81, 2015  
La Fin des militants, J. Ion, Editions de l'Atelier, 1997

## Comparatif du nombre d'associations dans plusieurs villes de France de même importance relative qu'Ivry-sur-Seine et de leurs missions décrites sur leur portail Internet

VILLE et DEPARTEMENT	MAIRE et ETIQUETTE POLITIQUE	Nombre d'HABITANTS en 2015	Nombre d'ASSOCIATIONS répertoriées sur le site de la ville	Maison des ASSO-CIATIONS	MISSIONS des ASSOCIATIONS Présentes sur le site de la municipalité
ARLES (13)	Patrick DE COROLIS Horizons	52886	600	Oui	Elles contribuent à améliorer la vie quotidienne des Arlésiens de tous âges et de tous les quartiers, sans distinction et participent à la cohésion sociale
CHAMBERY(73)	Thierry REPENTIN DVG	59697	1625	OUI et Forum des associations	Accompagner et soutenir les associations de leur création à la mise en place de leurs projets informer le public sur le tissu associatif favoriser les échanges inter associations faire vivre la maison des associations
FREJUS (83)	David RACHLINE RN	56929	852	Oui	Proximité entretenue par les associations, importance des bénévoles mis à disposition de locaux et des subventions
MONTROUGE (92)	Etienne LENEREAU UDI	48991	Plus de 200	Oui	La Ville de Montrouge accompagne les associations afin qu'elles puissent mener leurs projets dès lors qu'ils apportent un intérêt local
VILLEJUIF (94)	Pierre GARZON PCF	56661	250	Oui : Maison de la citoyenneté et forum des associations	Le dynamisme associatif un atout pour les territoires
CHAMPIGNY SUR MARNE(94)	Laurent JEANNE Libres (fin de 70 ans de PCF)	76508	Plus de 450	Maison de la vie citoyenne, des associations et des syndicats	La richesse et le dynamisme du tissu associatif participent de notre cohésion sociale et de notre identité commune
IVRY SUR SEINE 94	Philippe BOUYSSOU PCF	59572	668	Maisons de Quartiers. Evènements associatifs	Elles occupent une place centrale dans la vie culturelle et sportive dans la solidarité, la cohésion sociale et le vivre ensemble

### Liens internet

#### Lois et décrets

Loi sur la laïcité du 24/08/2021 relative au Pacte Républicain pour les associations

<https://www.vie-publique.fr/loi/277621-loi-separatisme-respect-des-principes-de-la-republique-24-aout-2021>

Décret du 31/12/2021 sur le contrat d'engagement des associations

<https://www.cipdr.gouv.fr/decret-du-31-decembre-2021-approuvant-le-contrat-dengagement-republicain/>

### Sites gouvernementaux

[https://www.associations.gouv.fr/IMG/pdf/guide\\_pratique\\_asso\\_cote\\_d\\_or.pdf](https://www.associations.gouv.fr/IMG/pdf/guide_pratique_asso_cote_d_or.pdf)

<https://www.associations.gouv.fr/guide-juridique-et-fiscal.html>

[https://www.associations.gouv.fr/IMG/pdf/tchernonog\\_associations\\_fcc\\_2018.pdf](https://www.associations.gouv.fr/IMG/pdf/tchernonog_associations_fcc_2018.pdf)

<https://www.associations.gouv.fr/hcva-237.html>

Haut conseil à la vie associative + site officiel

[https://www.associations.gouv.fr/IMG/pdf/tchernonog\\_associations\\_fcc\\_2018.pdf](https://www.associations.gouv.fr/IMG/pdf/tchernonog_associations_fcc_2018.pdf)

<https://www.associations.gouv.fr/donnees-et-publications-sur-la-vie-associative.html>

qui contient le dossier

[https://www.associations.gouv.fr/IMG/pdf/la\\_france\\_associative-18-10-2023.pdf](https://www.associations.gouv.fr/IMG/pdf/la_france_associative-18-10-2023.pdf)

### Autres sites

Cahier juridique de la GMP 6 - Les associations guide pratique - mai 2022 (1)

[https://www.grandemosqueedeparis.fr/files/ugd/fb33fe\\_fceac6e237b14e8e9dec1f872db93850.pdf](https://www.grandemosqueedeparis.fr/files/ugd/fb33fe_fceac6e237b14e8e9dec1f872db93850.pdf)

[www.injep.fr](http://www.injep.fr)

<https://www.lagazettedescommunes.com/789714/mecenas-de-competences-une-source-dinnovation/>

<https://www.ivry94.fr/2002/pour-le-climat-a-ivry-on-agit.htm>

<https://www.avise.org/ressources/la-france-associative-en-mouvement>

<https://www.avise.org/ressources/les-associations-etat-des-lieux-et-evolutions>

[https://www.avise.org/sites/default/files/atoms/files/externals/www.associations.gouv.fr/tchernonog\\_associations\\_fcc\\_2018.pdf](https://www.avise.org/sites/default/files/atoms/files/externals/www.associations.gouv.fr/tchernonog_associations_fcc_2018.pdf)

Transiscope

<https://transiscope.org/carte-des-alternatives/#/carte/ivry-sur-seine>

MAIF

<https://www.maif.fr/associationsetcollectivites/associations/guides>

